



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 63- AOUT 2015

Date de parution : 26 août 2015

SOMMAIRE

Service émetteur	Dénomination
Le Préfet de la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)	<ul style="list-style-type: none">• Arrêté du 24 août 2015, portant délégation de signature à M. François GOUSSE, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de PACA
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)	<ul style="list-style-type: none">• arrêté du 3 juillet 2015, relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale session juillet 2015• arrêté du 3 juillet 2015, relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale session juin 2015• arrêté du 10 août 2015, fixant dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « ORION »• arrêté du 10 août 2015, fixant dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « CHRS WILLIAM BOOTH »• arrêté du 10 août 2015, fixant dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « A.V.E.S. »• arrêté du 10 août 2015, fixant dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Le chêne Mérindol »• arrêté du 10 août 2015, fixant dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « LOGISOL – Hôtel de la Famille »• arrêté du 10 août 2015, fixant dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Le Relais Saint-Donat »• arrêté du 10 août 2015, fixant dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Le relais de la Valbarelle »• arrêté du 10 août 2015, fixant dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Maison de la Jeune Fille – Claire Joie »

- arrêté DOMS/PA n°2015-041 portant accord de cession d'autorisation d'EHPAD « le moulin de la Vallière » sis à Châteauneuf-Villevieille, au profit de SA « OPERA » Paris (75013)
- arrêté DOMS/PA n°2015-039 portant rectification d'une erreur matérielle concernant la capacité de 39 à 40 lits autorisés de l'établissement « EHPAD les heures claires » sis à Saint-Laurent du Var
- arrêté DOMS/PA n°2015-035 autorisant l'extension de cinq places d'accueil de jour au sein de « l'accueil de jour Fondation Jean-Louis Noisiez » sis 55 allée Charles Victor Naudin à Biot
- arrêté DOMS/PA n°2015-034 autorisant l'extension de six places d'accueil de jour du centre d'accueil de jour Alzheimer Côte d'Azur, privé à but non lucratif, dénommé « France Alzheimer 06 » sis 10 rue Molière à Nice
- arrêté DOMS/PA n°2015-032 autorisant l'extension de cinq places d'accueil de jour au sein du Centre d'accueil de jour du Centre communal d'action sociale (CCAS) sis 2 avenue de la Libération – 06602 ANTIBES
- arrêté DOMS/PA n°2015-012 portant création de deux pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places, au sein de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes « MRPI ROQUEVAIRE-AURIOL » sans extension de sa capacité
- arrêté DOMS/PA n°2015-027 portant création, sans extension de sa capacité, d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les eaux vives » à Fréjus
- décision DOS-0715-5223-D portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LBM BIOESTEREL dont le siège social est situé 405 avenue de Cannes 06210 MANDELIEU
- décision DOS-0715-5320-D portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « le Marigny » dont le siège social est situé 18 avenue du Gal de Gaulle à EMBRUN 05200
- décision DOS-0715-5291-D portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LBM BIOESTEREL dont le siège social est situé 405 avenue de Cannes 06210 MANDELIEU
- décision DOS-0715-5347-D portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LBM BIOESTEREL dont le siège social est situé 405 avenue de Cannes 06210 MANDELIEU

- décision DOS-0815-5866-D portant modification des autorisations de dispensation de l'oxygène à usage médical délivrées à la société PAO2 et à la société AJR MEDICAL situées à la même adresse 93 boulevard de la Valbarelle lot 106 Marseille 13011 suite à la fusion des deux sociétés sous la nouvelle dénomination SAS AJR MEDICAL

Réf : DT06-0715-4696-D

ARRETE DOMSIPA N° 2015-041

portant accord de la cession d'autorisation de l'EHPAD « le moulin de la Vallière » sis à Châteauneuf-
Villevieille, au profit de la SA « ORPEA » Paris (75013)

N° FINESS E.J: (ancien) 06 000 132 8 – (nouveau) 75 083 270 1

N° FINESS ET: 06 078 287 7

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles et en particulier l'article L 313-1 ;
- Vu** l'arrêté du président du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 9 août 1994 autorisant la création d'une maison de retraite, privée à but lucratif, non habilitée à l'aide sociale, dénommée « le moulin de la Vallière » d'une capacité de 41 lits sis à Châteauneuf Villevieille ;
- Vu** l'arrêté du préfet des Alpes-Maritimes portant transformation de la maison de retraite, privée à but lucratif, « le moulin de la Vallière » en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en date du 16 août 2004 ;
- Vu** la signature de la convention tripartite pluriannuelle en date du 1^{er} septembre 2004 autorisant la maison de retraite « le moulin de la Vallière » à accueillir des personnes âgées dépendantes ;
- Vu** le renouvellement de la convention tripartite signée 1^{er} mai 2012 ;
- Vu** l'arrêté du président du Conseil général des Alpes-Maritimes, en date du 17 octobre 2012 portant habilitation partielle à l'aide sociale de l'E.H.P.A.D dénommé « le moulin de la Vallière » sis à Châteauneuf-Villevieille, pour une capacité de 4 lits ;
- Vu** la décision du Tribunal de commerce de Toulouse du 23 octobre 2014 ordonnant la procédure de redressement judiciaire de la SARL « au bon accueil » sise 43 rue Paul Lascaris 06390 Châteauneuf Villevieille, société gestionnaire de l'EHPAD « le moulin de la Vallière » ;



- Vu la décision du tribunal de commerce de Toulouse du 17 mars 2015 ordonnant la cession totale de la SARL « au bon accueil » au profit de la société ORPEA, ayant son siège social 115 rue de la santé à PARIS (75013), représentée par Monsieur Yves LE MASNE, avec faculté de substitution au profit d'une filiale à constituer ;
- Vu les statuts de la SA ORPEA en date du 19 février 2009 ;
- Vu l'extrait K bis de la SA ORPEA du 20 novembre 2014 ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : L'autorisation d'exploiter l'EHPAD « le moulin de la Vallière » sis à Châteauneuf-Villevieille, 43 rue Lascaris, d'une capacité de 41 lits, dont 4 lits habilités à l'aide sociale est accordée à la SA ORPEA représentée par Monsieur Yves LE MASNE, agissant en qualité de directeur général de la SA ORPEA.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nice, sis 33, boulevard Franck Pilatte à Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En cas de recours gracieux préalable, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet.

Article 3 : Le délégué territorial des Alpes-Maritimes de l'Agence régionale de santé, le président du Conseil départemental et le représentant de la SA « ORPEA », sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au bulletin des actes administratifs du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Nice, le

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé,

Le président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,

Marie-Claude RUMONT
Conseiller Médical du Directeur général
ARS PACA

Pour le directeur général de l'ARS PACA
et par délégation

~~Le Président~~
Pour le Président et par délégation,
L'Atteint un Directeur général adjoint
pour le développement des solidarités humaines

Christine TEIXEIRA



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Réf : DT06-0715-4599-D

ARRETE DOMS/PA N° 2015- 039

portant rectification d'une erreur matérielle concernant la capacité de 39 à 40 lits autorisés de l'établissement « EHPAD les heures claires » sis à Saint-Laurent du Var.

N° FINESS ET: 06 078 250 5

N° FINESS EJ: 06 000 105 4

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Le président du Conseil général des Alpes-Maritimes,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté d'autorisation de fonctionner délivré le 1^{er} octobre 1969 à la maison de retraite privée à but lucratif « les heures claires » ;

Vu l'arrêté de Monsieur le président du Conseil général en date du 12 octobre 1987, portant autorisation d'extension de 8 lits et la capacité de l'établissement à 31 lits ;

Vu l'arrêté de Monsieur le président du Conseil général en date du 20 mars 1990 portant autorisation d'extension de 9 lits et la capacité de l'établissement à 40 lits ;

Vu l'arrêté portant autorisation de transformation de la maison de retraite « les heures claires » en date du 16 septembre 2006 ;

Vu le schéma départemental gériatrique 2012-2016 ;

Vu la convention tripartite en date du 1^{er} décembre 2007 de la maison de retraite « les heures claires » ;

Vu la convention tripartite en date du 1^{er} janvier 2015 de l'établissement pour personnes âgées (EHPAD) « les heures claires » ;

Considérant que l'arrêté préfectoral 2006-499 du 16 septembre 2006 comporte une erreur matérielle qu'il convient de rectifier au regard de la capacité totale de lits concernés;



Sur proposition du délégué territorial des Alpes-Maritimes de l'Agence régionale de santé et du directeur général des services du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;

ARRETENT

Article 1er : Il est procédé à la rectification d'une erreur matérielle concernant la capacité autorisée de 40 lits et non 39 lits concernant l'EHPAD « les heures claires ».

Les lits autorisés sont répertoriés et codifiés dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité juridique (EJ) :

Numéro d'identification (n° FINESS) : 06 000 105 4

Adresse complète : S.A.S. LES HEURES CLAIRES 84 corniche Fahnestock- Villa Montclair - 06 700 Saint-Laurent-du-Var

Statut juridique : 95 S.A.S.

Numéro SIREN : 036 920 841

Entité établissement (ET) :

Numéro d'identification (n° FINESS) : 06 070 250 5

Adresse complète : EHPAD « Les Heures Claires » route de Saint Jeannet -284 corniche Fahnestock 06700 Saint-Laurent-du-Var

Numéro SIRET : 036 920 841 00016

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 47 ARS TP nHAS nPUI

Triplet attaché à cet ET

Hébergement permanent

Capacité autorisée : 40 lits

Discipline :	924	accueil pour personnes âgées
Mode de fonctionnement :	11	hébergement complet interne
Cible :	711	personnes âgées dépendantes

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nice, sis 33, boulevard Franck Piatte à Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En cas de recours gracieux préalable, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet.

Article 3 : Le délégué territorial des Alpes-Maritimes de l'Agence régionale de santé, le président du Conseil départemental et le représentant de l'EHPAD « les heures claires » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au bulletin des actes administratifs du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Nice, le 24 JUL. 2015

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé

Provence-Alpes-Côte d'Azur
Marie-Claude DUMONT

Conseiller Médical du Directeur général
ARS PACA

Pour le directeur général de l'ARS PACA
et par délégation

Le président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes, président.

Pour le Président et par délégation,
L'Adjoint au Directeur général est point
pour le département des Alpes-Maritimes

CHRISTINE FERREIRA

DT06-0616-3846-D

Arrêté DOMS/PA n° 2015-036

autorisant l'extension de cinq places d'accueil de jour au sein de l' « accueil de jour Fondation Jean-Louis Noisiez » sis 65, allée Charles Victor Naudin à Biot.

N°FINESS ET : 06 001 645 8

N°FINESS EJ : 06 001 640 9

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment le livre 1^{er}, titre 7, chapitre 4 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L312-1, L312-8, L312-9, L313-12, L313-1, L313-1-1, L313-2, L313-3, L313-4, L313-6, D312-8 à 9, D313-2 et D313-7-2 ;

Vu le décret 2011-1211 du 29 septembre 2011 relatif à l'accueil de jour qui détermine les capacités minimales que doivent respecter les structures lorsqu'elles accueillent des personnes âgées, leur mise en conformité et le régime dérogatoire applicable à certaines d'entre elles ;

Vu l'arrêté conjoint du 13 août 2008 portant autorisation de création d'un centre d'accueil de jour de 25 places, non habilitées à l'aide sociale, pour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et/ou troubles apparentés sis allée Charles Victor Naudin à Biot ;

Vu l'arrêté n° POSA/DMS/RO/2012-001 en date du 28 septembre 2012 actualisant le programme Interdépartemental et d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3A/2011/473 du 15 décembre 2011 relative à la mise en oeuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer 2008-2012 (mesure 1) : mise en application du décret n° 2011-1211 du 29 septembre 2011 relatif à l'accueil de jour (capacités minimales des accueils de jour pour personnes âgées et régime dérogatoire) ;

Vu la signature de la convention tripartite pluriannuelle intervenue le 5 janvier 2009 ;

Vu le compte rendu de la visite réalisée le 13 novembre 2008 par les services de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales et du Conseil général ayant permis d'apprécier les conditions d'accueil et de prise en charge des résidents au sein de l'accueil de jour ;

Vu le bilan de la visite de renouvellement de la convention tripartite du 22 janvier 2015 ;



Considérant que le projet concerné, pour une capacité de 30 places présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant de la dotation régionale notifiée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ;

Considérant la demande d'extension en date du 28 novembre 2014 adressée par Madame Nathalie FERNANDEZ, directrice de l'accueil de jour Alzheimer à Biot ;

Sur proposition du délégué territorial du département des Alpes-Maritimes de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;

ARRETENT

Article 1^{er} : La demande d'extension de cinq places d'accueil de jour de la « Fondation GSF Jean-Louis Noisiez » s/s à Biot est accordée.

La capacité totale de cet établissement est fixée à 30 places.

Les places autorisées sont répertoriées et codifiées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité juridique (EJ) : Fondation GSF Jean-Louis Noisiez
Numéro d'identification (n° FINESS) : 06 001 640 9
Adresse : 55, allée Charles Victor Naudin 06410 BIOT
Statut juridique : 63 Fondation
Numéro SIREN : 793 841 214

Entité établissement (ET) : Accueil de jour Fondation GSF
Numéro identification (n° FINESS) : 06 001 645 8
Adresse : 55, allée Charles Victor Naudin - 06410 BIOT
Numéro SIRET : 793 841 214
Code catégorie établissement : 207 Clre de jour PA
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 25 ARS/PCD CAJ nHAS

Triplet attaché à cet ET :

Accueil de jour (AJ)

Capacité autorisée : 30 places

- | | | |
|--------------------------|-----|---|
| • Discipline | 924 | accueil pour personnes âgées |
| • Mode de fonctionnement | 21 | accueil de jour |
| • Clientèle | 436 | personnes Alzheimer ou maladies apparentées |

A aucun moment, la capacité de ce service ne devra dépasser celle autorisée par la présente décision. Tout changement dans l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être porté à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Président du Conseil départemental.

Article 2 : La présente autorisation prendra effet à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : La validité de l'autorisation initiale reste fixée à quinze ans à compter du 13 août 2008. Un commencement d'exécution doit être réalisé, sous peine de caducité, dans un délai de trois ans à compter de la notification du présent arrêté. Il correspond à tout élément de réalisation tendant à rendre l'autorisation effective.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers.

En cas de recours gracieux préalable, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet.

Article 5 : Le délégué territorial des Alpes-Maritimes de l'Agence régionale de santé et le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au bulletin des actes administratifs du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Nice, le 24 JUL. 2015

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Norbert NABET

Le président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
pour le développement des solidarités humaines

Philippe BAILLÉ

DT08-0615-3047-D

Arrêté DOMS/PA n° 2016-034

autorisant l'extension de six places d'accueil de jour du centre d'accueil de jour Alzheimer Côte d'Azur, privé à but non lucratif, dénommé « France Alzheimer 06 » sis 10, rue Mollère à Nice.

**N° FINESS EJ: 06 000 506 9
N° FINESS ET: 06 000 513 9**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment le livre 1^{er}, titre 7, chapitre 4 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L312-1, L312-8, L312-9, L313-12, L313-1, L313-1-1, L313-2, L313-3, L313-4, L313-6, D312-8 à 9, D313-2 et D313-7-2 ;

Vu le décret 2011-1211 du 29 septembre 2011 relatif à l'accueil de jour qui détermine les capacités minimales que doivent respecter les structures lorsqu'elles accueillent des personnes âgées, leur mise en conformité et le régime dérogatoire applicable à certaines d'entre elles ;

Vu l'arrêté conjoint du 8 septembre 2003 portant autorisation de création d'un centre d'accueil de jour Alzheimer Côte d'Azur, privé à but non lucratif, non habilité à l'aide sociale, d'une capacité de 19 places, sis 10, rue Mollère à Nice ;

Vu l'arrêté n° POSA/DMS/RO/2012-001 en date du 28 septembre 2012 actualisant le programme Interdépartemental et d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3A/2011/473 du 15 décembre 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer 2008-2012 (mesure 1) : mise en application du décret n° 2011-1211 du 29 septembre 2011 relatif à l'accueil de jour (capacités minimales des accueils de jour pour personnes âgées et régime dérogatoire) ;

Vu la signature de la convention tripartite pluriannuelle intervenue le 31 mars 2010 et son avenant du 16 juillet 2014 ;

Vu le compte rendu de la visite réalisée le 11 mars 2014 par les services de l'Agence régionale de santé et du Conseil général ayant permis d'apprécier les conditions d'accueil et de prise en charge des résidents au sein de l'accueil de jour ;

Considérant que le projet concerné, pour une capacité de 25 places présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant de la dotation régionale notifiée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;



Considérant la demande d'extension du centre d'accueil de jour autonome adressée par « France Alzheimer 06 » à Nice ;

Sur proposition du délégué territorial du département des Alpes-Maritimes de l'Agence régionale de santé et du président du conseil départemental des Alpes-Maritimes ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : La demande d'extension de six places du centre d'accueil de jour autonome, privé à but non lucratif, dénommé « France Alzheimer 06 » sis à Nice est accordée.

La capacité totale de cet établissement est fixée à 25 places.

Les places autorisées sont répertoriées et codifiées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité Juridique (EJ) : France Alzheimer 06 (FA 06)
Numéro d'identification (n° FINESS) : 08 000 508 9
Adresse : 5, avenue Beatrix – 06100 NICE
Statut Juridique : 60 ASS. L1901 non RUP
Numéro SIREN : 393 536 958

Entité établissement (ET) : CAJ Alzheimer Côte d'Azur
Numéro d'identification (n° FINESS) : 06 000 513 9
Adresse : 10, rue Molière – 06100 NICE
Numéro SIRET : 393 536 958 000 35
Code catégorie établissement : 207 Ctre de jour PA
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 25 ARS/PCD CAJ PA nHAS

Triplets attachés à cet ET :

Accueil de jour (AJ) :

Capacité autorisée : 25 places

- | | | |
|--------------------------|-----|---|
| • Discipline | 924 | accueil pour personnes âgées |
| • Mode de fonctionnement | 21 | accueil de jour |
| • Clientèle | 436 | personnes Alzheimer ou maladies apparentées |

Une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (PFR) :

- | | | |
|--------------------------|-----|---|
| • Discipline | 963 | plateforme d'accompagnement et de répit des aidants |
| • Mode de fonctionnement | 21 | accueil de jour |
| • Clientèle | 436 | personnes Alzheimer ou maladies apparentées |

A aucun moment, la capacité de ce service ne devra dépasser celle autorisée par la présente décision. Tout changement dans l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être porté à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Président du Conseil départemental.

Article 2 : La présente autorisation prendra effet à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : La validité de l'autorisation initiale reste fixée à quinze ans à compter du 8 septembre 2003. Un commencement d'exécution doit être réalisé, sous peine de caducité, dans un délai de trois ans à compter de la notification du présent arrêté. Il correspond à tout élément de réalisation tendant à rendre l'autorisation effective.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers.

En cas de recours gracieux préalable, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet.

Article 5 : Le délégué territorial des Alpes-Maritimes de l'Agence régionale de santé et le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au bulletin des actes administratifs du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

24 JUL. 2015

Nice, le

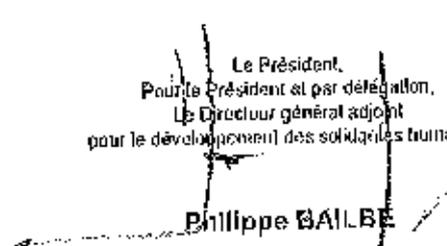
Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint


Robert NABET

Le président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
pour le développement des solidarités territoriales


Philippe BAILLE

DT06-0615-3670-D

Arrêté DOMSIPA n° 2016-032

autorisant l'extension de cinq places d'accueil de jour au sein du Centre d'accueil de jour du Centre Communal d'action sociale (CCAS) sis 2, avenue de la Libération – 06602 ANTIBES.

N°FINESS ET : 06 001 065 9
N°FINESS EJ : 06 079 050 8

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment le livre 1^{er}, titre 7, chapitre 4 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L312-1, L312-8, L312-9, L313-12, L313-1, L313-1-1, L313-2, L313-3, L313-4, L313-6, D312-8 à 9, D313-2 et D313-7-2 ;

Vu le décret 2011-1211 du 29 septembre 2011 relatif à l'accueil de jour qui détermine les capacités minimales que doivent respecter les structures lorsqu'elles accueillent des personnes âgées, leur mise en conformité et le régime dérogatoire applicable à certaines d'entre elles ;

Vu l'arrêté conjoint du 31 mars 2005 portant autorisation de création d'un centre d'accueil de jour de 20 places, non habilitées à l'aide sociale, pour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et/ou troubles apparentés par le CCAS d'Antibes sis 2, place de la Libération à Antibes ;

Vu l'arrêté n° POSA/DMS/RO/2012-001 en date du 28 septembre 2012 actualisant le programme interdépartemental et d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3A/2011/473 du 15 décembre 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer 2008-2012 (mesure 1) : mise en application du décret n° 2011-1211 du 29 septembre 2011 relatif à l'accueil de jour (capacités minimales des accueils de jour pour personnes âgées et régime dérogatoire) ;

Vu la signature de la convention tripartite pluriannuelle intervenue le 1^{er} octobre 2007 ;

Vu le compte rendu de la visite réalisée le 20 novembre 2012 par les services de l'Agence régionale de santé et du Conseil général ayant permis d'apprécier les conditions d'accueil et de prise en charge des résidents au sein de l'accueil de jour ;

Vu le bilan de la visite de renouvellement de la convention tripartite du 2 novembre 2013 ;



Considérant que le projet concerné, pour une capacité de 25 places présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant de la dotation régionale notifiée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ;

Considérant la demande d'extension en date du 1^{er} avril 2015 adressée par M. Daniel MEIFFRET, directeur du CCAS d'Antibes et du mail en date du 29 mai 2015 ;

Sur proposition du délégué territorial du département des Alpes-Maritimes de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : L'autorisation est accordée au CCAS d'Antibes en vue de l'extension de cinq places d'accueil de jour au sein du Centre d'accueil de jour Alzheimer.

Article 2 : Les places autorisées sont répertoriées et codifiées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité Juridique (EJ) :

Numéro d'identification (n° FINESS) : 06 079 050 8

Adresse complète : Centre communal d'action sociale -2, avenue de la Libération – BP 83 – 06602 Antibes cedex

Statut juridique : 17 C.C.A.S.

Numéro SIREN : 260 600 226

Entité établissement (ET) :

Numéro d'identification (n° FINESS) : 06 001 065 9

Adresse complète : Centre d'Accueil de jour Alzheimer -Place Jean Arde – 1, rue de l'Eglise – 06800 Antibes

Code catégorie établissement : 207 Centre de Jour PA

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 25 ARS/PCG CAJ PA nHAS

Triplets rattachés à cet ET :

Accueil de jour (AJ)

Capacité autorisée : 25 places

- | | | |
|--------------------------|-----|---|
| • Discipline | 924 | accueil pour personnes âgées |
| • Mode de fonctionnement | 21 | accueil de jour |
| • Clientèle | 436 | personnes Alzheimer ou maladies apparentées |

Une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (PFR)

- | | | |
|--------------------------|-----|---|
| • Discipline | 963 | Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants |
| • Mode de fonctionnement | 21 | accueil de jour |
| • Clientèle | 436 | personnes Alzheimer ou maladies apparentées |

A aucun moment, la capacité de ce service ne devra dépasser celle autorisée par le présent arrêté. Tout changement dans l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être porté à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Président du Conseil départemental.

Article 3 : L'autorisation prendra effet à compter de la signature du présent arrêté.

Article 4 : La validité de l'autorisation initiale reste fixée à quinze ans à compter du 31 mars 2005. Un commencement d'exécution doit être réalisé, sous peine de caducité, dans un délai de trois ans à compter de la notification du présent arrêté. Il correspond à tout élément de réalisation tendant à rendre l'autorisation effective.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers.

En cas de recours gracieux préalable, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou après une décision implicite de rejet.

Article 6 : Le délégué territorial des Alpes-Maritimes de l'Agence régionale de santé et le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au bulletin des actes administratifs du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

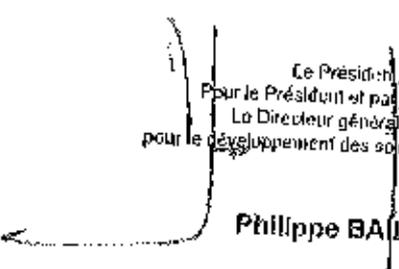
Nice, le 24 JUL. 2015

Le directeur général
de l'Agence régional de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur,


Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint

Norbert NABET

Le président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,


Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
pour le Développement des solidarités humaines

Philippe BALBÉ

DT13-0316-1537-D

Arrêté DOMS/PA n° 2015-012

portant création de deux pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places, au sein de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes « MRPI ROQUEVAIRE-AURIOL », sans extension de sa capacité.

FINESS ET : 13 078 248 5 et 13 078 162 8
FINESS EJ : 13 003 917 5

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment le livre 1^{er}, titre 7, chapitre 4 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L313-1 ;

Vu les arrêtés du 26 avril 1999 et du 13 août 2004 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article L 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant l'annexe quatre de la circulaire n° DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 6 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;

Considérant que la visite de confirmation de labellisation d'un pôle d'activités et de soins adaptés, en date du 31 octobre 2013, a fait l'objet d'un avis favorable à la reconnaissance d'une telle unité au sein de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes MRPI ROQUEVAIRE-AURIOL ;

Sur proposition de la déléguée territoriale du département des Bouches-du-Rhône de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Mme le directeur général des services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.



Arrêtent

Article 1^{er} :

La capacité totale de l'établissement reste constante, elle est fixée à 128 lits dont 2 lits d'hébergement temporaire. Deux pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) de 14 places sont autorisés au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes MRPI ROQUEVAIRE-AURIOL : un sur le site de Roquevaire et l'autre sur le site d'Auriol. Les codes de nomenclature dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux sont ainsi codifiés :

Entité juridique (EJ) : MRP INTERCOMMUNAL ROQUEVAIRE-AURIOL

N° d'identification : 13 003 917 5

Adresse complète : avenue des alliés- BP 3 – 13717 Roquevaire cedex

Statut juridique : 22 Etablissement Social Intercommunal

N° SIREN : 260 302 897

Entité établissement (ET) (établissement principal) : MDR PUBLIQUE DE ROQUEVAIRE

N° d'identification FINESS : 13 078 248 5

N° SIRET : 261 302 897 00010

Code catégorie établissement : 500 EHPAD

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 45 ARS TP HAS nFUI

Pour 64 lits :

Discipline :	924	Accueil pour personnes âgées
Mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet internat
Clientèle	711	Personnes âgées dépendantes

Pour 2 lits :

Discipline :	657	Accueil temporaire pour personnes âgées
Mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet internat
Clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes

Pour 14 places :

Discipline	961	Pôles d'activité et de soins adaptés
Mode de fonctionnement	11	Accueil de jour
Catégorie de clientèle	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées

Entité établissement (ET) (établissement secondaire) : EHPAD D'AURIOL L'OLIVIER

N° d'identification FINESS : 13 078 162 8

N° SIRET : 261 302 897 00028

Code catégorie établissement : 600 EHPAD



Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 45 ARS TP HAS nPUI

Pour 62 lits :

Discipline :	924	Accueil pour personnes âgées
Mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet internat
Clientèle	711	Personnes âgées dépendantes

Pour 14 places :

Discipline	961	Pôles d'activité et de soins adaptés
Mode de fonctionnement	11	Accueil de jour
Catégorie de clientèle	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées

Article 2 :

La présente autorisation prendra effet à compter du 3 mars 2015.

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux porté devant le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et d'un recours contentieux qui sera porté devant le tribunal administratif, 22-24 rue de Breteuil 13281 Marseille cedex 06, dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 :

La déléguée territoriale des Bouches-du-Rhône et Mme le directeur général des services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

À Marseille, le 14 AOÛT 2015

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Pour le Directeur Général de l'ARS
et par Délégation
La Déléguée Territoriale des Bouches-du-Rhône

Marie-Christine SAVAILL

La Présidente du Conseil
Départemental des Bouches-du-Rhône,


Martine Vassal



Arrêté DOMSIPA n° 2015-027

portant création, sans extension de sa capacité, d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « les eaux vives » à Fréjus.

N°FINESS ET : 83 001 526 9

N°FINESS EJ : 83 021 002 7

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Le président du Conseil départemental,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment le livre 1^{er}, titre 7, chapitre 4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3221-1 à L.3221-12 relatifs aux compétences du président du Conseil départemental ainsi que la délibération du Conseil départemental n° A1 du 2 avril 2015 relative à l'élection de son président ;

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L.1431-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L313-1 ;

Vu l'arrêté conjoint du 29 mai 2006 autorisant la création d'un EHPAD de 98 lits dont 2 places d'hébergement temporaire et 2 places d'accueil de jour ;

Vu l'arrêté n° POSA/DROMS/2012-001 en date du 28 septembre 2012 portant approbation du programme interdépartemental et d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2012-2016 ;

Vu l'arrêté conjoint du 15 mai 2013 portant fermeture définitive de l'accueil de jour de deux places de l'EHPAD « les eaux vives » sur la commune de Fréjus ;

Vu l'arrêté conjoint du 8 juillet 2013 autorisant l'extension de capacité d'une place d'hébergement temporaire pour l'EHPAD « les eaux vives » à Fréjus portant la capacité de l'établissement à 99 lits d'hébergement permanent (dont 3 lits d'hébergement temporaire) ;

Vu l'arrêté conjoint du 17 décembre 2014 autorisant l'extension de capacité d'une place d'hébergement temporaire pour l'EHPAD « les eaux vives » à Fréjus portant la capacité de l'établissement à 100 lits d'hébergement permanent (dont 4 lits d'hébergement temporaire) ;

Considérant l'annexe quatre de la circulaire n°DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 6 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;

Considérant que les recommandations faisant l'objet du rapport de visite conjoint en date du 1^{er} novembre 2012 ont été prises en compte et que la photocopie de l'attestation délivrée par la direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Provence-Alpes-Côte d'Azur du diplôme de psychomotricien a été transmis ;



Considérant que la visite de confirmation de labellisation d'un pôle d'activités et de soins adaptés, en date du 11 mars 2014, a fait l'objet d'un avis favorable à la reconnaissance d'une telle unité au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

Sur proposition de la déléguée territoriale du Var de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du directeur général des services du Conseil départemental du Var ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} : La capacité totale de l'établissement est fixée à 96 lits d'hébergement permanent et 4 lits d'hébergement temporaire. Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places est autorisé au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Entité juridique (EJ) :

N° d'identification : 83 021 002 7

Adresse : CCAS de Fréjus – Cité administrative – avenue de Provence – 83600 Fréjus,

Statut juridique : 17 - CCAS

N° SIREN : 268 300 449

Entité établissement (ET) :

N° d'identification : 83 001 526 9

Adresse : EHPAD Les Eaux Vives - Impasse de la Montagne – 83600 FREJUS

N° SIRET : 268 300 449 00080

Code catégorie établissement : 600 EHPAD
Code MFT : 45 ARS TP HAS nPUI

Capacité autorisée à l'aide sociale : 100

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

Discipline 924 Accueil pour personnes âgées
Mode de fonctionnement 11 Hébergement complet interne
Clientèle 711 Personnes âgées dépendantes

Capacité autorisée 82

Hébergement permanent Alzheimer

Discipline 924 Accueil pour personnes âgées
Mode de fonctionnement 11 Hébergement complet interne
Clientèle 436 Personnes Alzheimer ou maladie apparentée

Capacité autorisée 14

Hébergement temporaire (HT)

Discipline 657 Accueil temporaire pour personnes âgées
Mode de fonctionnement 11 Hébergement complet interne
Clientèle 711 Personnes âgées dépendantes

Capacité autorisée 4 Places

Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)

Discipline	961	Pôle d'activités de soins adaptés
Mode de fonctionnement	21	Accueil de jour
Clientèle	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité autorisée	14	Places

Article 2 : La présente autorisation prendra effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux porté devant le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le président du Conseil départemental du Var.

Tout recours contentieux contre cet acte devra être porté devant le tribunal administratif de Toulon (5, rue Racine BP 40510 - 83041 Toulon cedex 9 dans un délai de deux mois à compter de la notification pour l'intéressé, ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La déléguée territoriale du Var de l'Agence régionale de santé, le directeur général des services du département, le délégué général aux solidarités, le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Var et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

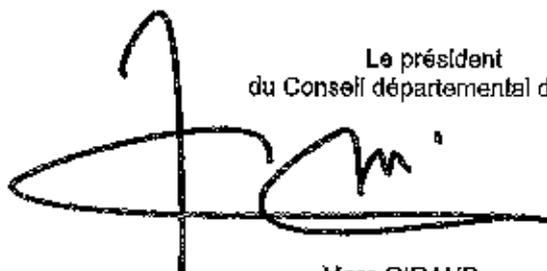
Il sera en outre affiché dans le délai de 15 jours suivant sa notification au demandeur et pour une durée d'un mois dans les locaux de la mairie de Fréjus.

Toulon, le 28 JUIL 2015

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Le président
du Conseil départemental du Var,

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint



Marc GIRAUD

Norbert NABET

Direction de l'organisation des soins
Mission qualité et sécurité
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : DOS-0715-5223-D

DECISION

portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LBM BIOESTEREL » dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes-06210 MANDELIEU-

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé
Provence Alpes Côte d'Azur,**

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu l'article L. 2142-1 modifié du code de la santé publique relatif aux autorisations de pratiquer des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté n°2014062-0001 en date du 3 mars 2014 portant délégation de signature, en cas d'empêchement, du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;



Vu la décision n°16-11-2012 du 4 décembre 2012 relative au transfert de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation du Site sis au 19, boulevard Clémenceau à Draguignan (83330) exploité par la SELAS « BIOSYNERGIE », vers le 345, avenue Pierre Brossolette à Draguignan ;

Vu la décision n°03-04-2014 du 24 avril 2014 relative à la confirmation de l'autorisation d'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation au bénéfice de la SELAS « BIOESTEREL » ;

Vu la lettre du 11 mars 2014 relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation sous la modalité préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination artificielle ;

Vu la décision de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 24 juin 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 060021920), qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « LBM BIOESTEREL », dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes-06210 MANDELIEU-(N° FINESS EJ : 060021912) ;

Vu la demande de modifications statutaires en date du 1^{er} juillet 2015, parvenue dans mes services par mail, complétée par mail du 22 juillet 2015, présentée par le Cabinet BUCHET, au nom de la société ;

Vu copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2014 de la SELAS « BIOESTEREL » prenant acte de la démission de Monsieur Jean DUBREUIL et de la cession des 4.168 actions qu'il détient dans le capital de la société ;

Vu copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2015 de la SELAS « BIOESTEREL » agréant :

- La donation de 2.912 des actions détenues par Monsieur DUBREUIL à ses enfants, étant précisé que suite à la réalisation de la donation, ces actions seront cédées par les donataires aux associés de la SELAS « LBM BIOESTEREL » ayant préempté,
- Les sociétés « ND PATRIMOINE », « AMRANE », « BIOTEAM », « DAESCHLER PATRIMOINE », « NASTY GOAT » et « CYTHERE INVESTISSEMENT » en qualité de nouveaux actionnaires,
- La cession au profit de ces sociétés de 1.256 actions des 4.168 actions détenues par Monsieur DUBREUIL ;

Vu les statuts à jour le 7 avril 2015 des Sociétés « AMRANE », « BIOTEAM », « DAESCHLER PATRIMOINE » ;

Vu l'acte signé le 25 février 2015, par lequel Monsieur DUBREUIL fait donation entre vifs de 2.912 des actions qu'il détient dans le capital de la société à ses sept enfants ;

Vu les ordres de mouvement des 4.168 actions de Monsieur DUBREUIL, établis le 12 juin 2015 au profit des sociétés « AMRANE » (191 + 357 actions), « FLE PATRIMOINE » (75 + 225 actions), « CYTHERE INVESTISSEMENT » (378 + 20 actions), « SF PATRIMOINE » (59 + 141 actions), « DAESCHLER PATRIMOINE » (300 actions), « BIOTEAM » (300 actions) et « NASTY GOAT » (543 actions), de Mesdames Corinne BARRALIS (107 + 193 actions), Catherine BENOIT (41 + 309 actions), Anne Sophie PASSE (60 actions) et Isabelle VILLE (38 actions), de Messieurs Guillaume ARMANA (220 actions), Malik JLAIEL (275 + 276 actions) et Olivier PASSE (60 actions) ;

Vu copie du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2015 de la SELAS « BIOESTEREL » autorisant l'apport, par Monsieur Laurent KBAIER, de 1.000 actions supplémentaires de la Société BIOESTEREL au profit de la Société Civile « NASTY GOAT » ;

Vu copie du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés (M. et Mme KBAIER) de la Société « NASTY GOAT » en date du 28 juin 2015 décidant l'augmentation du capital de la société par l'apport de 1.000 actions détenues par M. KBAIER dans le capital de la SELAS « BIOESTEREL » ;

Vu le contrat d'apport de biens en nature, effectué entre Monsieur Laurent KBAIER et la Société « NASTY GOAT » pour 1.000 actions ;

Vu les projets de statuts de la Société « NASTY GOAT » au 26 Juin 2015 ;

Vu le tableau de la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LBM BIOESTEREL » après ces opérations ;

Considérant que la liste des sites exploités, que la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOESTEREL », que la liste des biologistes associés Internes, sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6,L 6223-1, L 6223-4,L 6223-5 L 6223-6 et L 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7,8 et 9 de l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Et qu'en application de l'article 3 de la décision de l'Agence régionale de santé de Provence Alpes Côte d'Azur du 24 Juin 2015, « Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOESTEREL » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé » ;

DECIDE :

Article 1er : Sont enregistrées, à compter de la signature de la présente décision, les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 060021920, qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « BIOESTEREL », dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes- 06210 MANDELIEU-(N° FINESS EJ : 060021912) suite à la démission de Monsieur Jean DUBREUIL, à l'agrément des sociétés « AMRANE », « BIOTEAM », « DAESCHLER PATRIMOINE », « NASTY GOAT » et « CYTHERE INVESTISSEMENT », en qualité de nouveaux associés de la société, et aux cessions d'actions.

Article 2 : L'autorisation de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation est renouvelée à compter du 28 mai 2014 pour une période de 5 ans, jusqu'au 28 mai 2019, selon la modalité : Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le Site Polyclinique de Draguignan sis 345, avenue Pierre Brossolette-83330 DRAGUIGNAN-.

Article 3 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « BIOESTEREL » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter, respectivement, de sa notification aux Intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 : Le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 23 juillet 2015

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint


Norbert NABET

Annexe n° 1

Décision relative au LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESS EJ : 060021912

23 juillet 2015

Répartition du capital social et des droits de vote
Montant actuel du C.S. : 6.485.800 euros

	Associés professionnels internes		Nombre d'actions	Droits de vote	% droits de vote	Profession
	Prénom	Nom				
1	Jean-Marc Président	DUBERTRAND	5998	5998	4,617	Médecin
2	Marie-Claude DGS	ABDELAL	1254	1254	0,985	Pharmacien
3	Daniel DGD	ANDREOZZI	2768	2768	2,131	Pharmacien
4	Hamid DGD	AMRANE	782	782	0,602	Pharmacien
5	Guillaume DGD	ARMANA	1500	1500	1,155	Médecin
6	Isabelle DGD	BACHOUX NIGOUX-GUERIN	2540	2540	1,955	Pharmacien
7	Corinne DGD	BARRALIS	1626	1626	1,252	Pharmacien
8	Jacques DGD	BARTOLETTI	2052	2052	2,195	Pharmacien
9	Annie DGD	BENAICH	2567	2567	1,976	Pharmacien
10	Catherine DGD	BENOIT	2480	2480	1,909	Pharmacien
11	Thierry DGD	BERNAIS	460	460	0,354	Pharmacien
12	Françoise DGD	BERTHOMIEU	1326	1326	1,021	Pharmacien
13	Jean-Jacques DGD	BERTRAND	2598	2598	2,000	Pharmacien
14	Olivier DGD	BOISSY	2815	2815	2,167	Pharmacien
15	Cécile DGD	BROQUET-DUPLY	520	520	0,400	Pharmacien
16	Jean-Olivier DGD	CAMILIERI	2768	2768	2,131	Pharmacien
17	Marie-Hélène DGD	CAVIN	2851	2851	2,194	Médecin
18	Catherine DGD	CHARRIER	1560	1560	1,201	Pharmacien
19	Béatrice DGD	COMTE	1918	1918	1,477	Médecin

20	Jérémie DGD	CORNEILLE	1	1	0,001	Pharmacien
21	Béatrice DGD	DADVAR	813	813	0,626	Pharmacien
22	Thierry DGD	DAESCHLER	2551	2551	1,964	Médecin
23	Régis DGD	DELEMER	1440	1440	1,109	Pharmacien
24	Nelly DGD	DELOUCHE	1	1	0,001	Pharmacien
26	Guy DGD	ELBAZ	1193	1193	0,918	Pharmacien
28	Marie-Valérie DGD	FARUEL	1145	1145	0,881	Médecin
27	Pierre-Antoine DGD	FLE	3000	3000	2,309	Médecin
28	Miraille DGD	FRAYE	233	233	0,179	Pharmacien
29	Isabella DGD	FRINZI	1	1	0,001	Médecin
30	Annick DGD	GALAND-ESPITALIER	3829	3829	2,947	Pharmacien
31	Christine DGD	GONCALVES- LIQUORI	154	154	0,119	Médecin
32	Katje DGD	GOZLAN	2815	2815	2,167	Pharmacien
33	Lucie DGD	GRIMA	302	302	0,232	Pharmacien
34	Catherine DGD	HAUTDECOEUR	1728	1728	1,328	Pharmacien
35	Malik DGD	JLAIEL	1301	1301	1,001	Pharmacien
36	Laurent DGD	KBAIER	998	998	0,768	Pharmacien
37	Valérie DGD	KUBINIEK	1227	1227	0,944	Pharmacien
38	Pascal DGD	LEFETZ	2788	2788	2,131	Médecin
39	Nicole DGD	LEGUAY	2600	2600	2,001	Pharmacien
40	Marie-Hélène DGD	LOM	1009	1009	0,777	Pharmacien
41	David DGD	LOUSY	2815	2815	2,167	Pharmacien
42	Annick DGD	MINEBOIS	1145	1145	0,881	Pharmacien
43	Daniel DGD	MOATTI	1560	1560	1,201	Pharmacien
44	Éric DGD	MONIEZ	1138	1138	0,876	Pharmacien
45	Sylvie DGD	MONIEZ BATIGNE	1376	1376	1,059	Pharmacien

46	Yves DGD	MONTAGNAC	1585	1585	1,228	Pharmacien
47	Alain DGD	MOÛNE	842	842	0,648	Pharmacien
48	Isabelle DGD	MORADEI	1444	1444	1,111	Pharmacien
49	Adrien DGD	NEDELEC	3230	3230	2,486	Pharmacien
50	Aline DGD	NEDELEC	3092	3092	2,380	Pharmacien
51	Carole DGD	NICOLAÏ	2328	2328	1,792	Pharmacien
52	Olivier DGD	ONGARO	550	550	0,423	Pharmacien
53	Anne-Sophie DGD	PASSE	1284	1284	0,998	Pharmacien
54	Olivier DGD	PASSE	1284	1284	0,998	Pharmacien
55	Gisèle DGD	PASTORELLO	1595	1595	1,228	Pharmacien
56	Patricia DGD	PIBRE	1440	1440	1,108	Pharmacien
57	Olivier DGD	PIDOUX	2667	2667	1,976	Pharmacien
58	Michel DGD	POILLON	1	1	0,001	Pharmacien
59	Claude DGD	REYDON MONTAGNAC	1585	1585	1,228	Pharmacien
60	Thierry DGD	ROUDON	2768	2768	2,131	Médecin
61	Éric DGD	SAVOY	2000	2000	1,539	Pharmacien
62	Serge DGD	SCALESSE	1660	1660	1,201	Pharmacien
63	Laurent DGD	SCHLEGEL	2768	2768	2,131	Pharmacien
64	Jean-Charles DGD	TAFANELLI	2140	2140	1,647	Médecin
65	Jean-Marie DGD	TAUELLE	1	1	0,001	Pharmacien
66	Marie-Claire DGD	TCHIKNAVORIAN	2099	2099	1,618	Médecin
67	Frédérique DGD	VARIN	1585	1585	1,228	Pharmacien
68	Claude DGD	VILLE	1	1	0,001	Pharmacien
69	Isabelle DGD	VILLE PALEIRAC	876	876	0,674	Pharmacien
70	Evelyne DGD	WIDMANN	590	590	0,454	Pharmacien
71	SPFPL	DELOUCHE	755	755	0,581	

72	SPFPL	NJTM BIO	899	899	0,892	
73	SPFPL	JRO HOLDING	844	844	0,727	
	<i>Total Associés professionnels internes</i>		120168	120168	92,497	
	<i>Associés externes</i>					
1	Société	FLE PATRIMOINE	1300	1300	1,001	
2	SARL	CEBIO	1562	1562	1,202	
3	SARL	9F PATRIMOINE	1142	1142	0,879	
4	SC	AMRANE PATRIMOINE	1188	1188	0,914	
5	SC	BIOTEAM	600	600	0,462	
6	SC	DAESCHLER PATRIMOINE	600	600	0,462	
7	SC	MASTY GOAT	2143	2143	1,650	
8	SC	CYTHERE INVESTISSEMENT	1213	1213	0,934	
	<i>Total associés externes</i>		9748	9748	7,503	
81	TOTAL		129916	129916	100,000	

Annexe n° 2

Décision relative au LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESS EJ : 060021912

23 juillet 2015

Liste des sites exploités

Sites ouverts au public		
Dans les Alpes Maritimes		
1	Site DUBÉRTRAND-405, avenue de Cannes-06210 MANDELIEU-	N° FINESS ET 060021920
2	Site BENOIT-27, avenue Philippe Rochat- 06600 ANTIBES-	N° FINESS ET 060022001
3	Site LEVEQUE MONIEZ-Route de Grasse-Immeuble Riviera Park-06600 ANTIBES-	N° FINESS ET 060023025
4	Site GALLAND-ESPITALIER-15, avenue de l'Estérel -06600 ANTIBES-	N° FINESS ET 060023041
5	Site BARTOLETTI-495, route de la Mer- 06410 BIOT-	N° FINESS ET 060022019
6	Site PIBRE-Cagnes 2 Etoiles-46 chemin du Val Fleuri-06600 CAGNES SUR MER-	N° FINESS ET 060023124
7	Site ELBAZ-34, bd Maréchal Juin-06800 CAGNES SUR MER-	N° FINESS ET 060023769
8	Site MOATTI SCALESSE-33, boulevard de l'Oxford- 06400 CANNES-	N° FINESS ET 060022027
9	Site CHARRIER-67, boulevard Carnot- 06400 CANNES-	N° FINESS ET 060022035
10	Site ARMANA-11, boulevard du Ferrage-06400 CANNES-	N° FINESS ET 060023059
11	Site COMTE-70, avenue Francis Tonner-06150 CANNES LA BOCCA-	N° FINESS ET 060023066
12	Site LEVAILLANT-2, rue de l'Eussière, Centre Commercial-06510 CARROS-	N° FINESS ET 060021979
13	Site DUPUY-22 Place des Pins ,06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE,	N° FINESS ET 060021946
14	Site JEU DE BALLON-27, boulevard du Jeu du Ballon- 06130 GRASSE-	N° FINESS ET 060023140
15	Site VARIN-AGNEL-4, boulevard Emmanuel Rouquier-Quartier des 4 Chemins- 06130 GRASSE	N° FINESS ET 060023132
16	Site Du PALAIS-25, avenue Chris- Clinique du PALAIS-06130 GRASSE-	N° FINESS ET 060023645
17	Site GONGALVES-1, Cours Honoré Cresp -06130 GRASSE-	N° FINESS ET 060023637
18	Site BERNAIS-FRAYE-250, Avenue de Verdun - 06460 LA COLLE SUR LOUP-	N° FINESS ET 060023900
19	Site BACHOUX-GUERIN-3/5, rue des Michels -Le Casabianca-06110 LE CANNET-	N° FINESS ET 060021996
20	Site NEDELEC Yves-44, avenue Franklin Roosevelt-Les Jardins de l'Etoile Bâtiment E-06110 LE CANNET-	N° FINESS ET 060023090
21	Site NEDELEC Hervé-350, avenue Georges Pompidou-06110 LE CANNET-	N° FINESS ET 060023074
22	Site ONGARO-8, avenue des Écoles- 06110 LE CANNET-	N° FINESS ET 060023082
23	Site LE GUAY-ZAC de Bellevue -La Croix du Sud-583, avenue Janvier Passero-06210 MANDELIEU LA NAPOULE	N° FINESS ET 060021938
24	Site PASTORELLO-351, Chemin des Goureltes-06370 MOUANS SARTOUX-	N° FINESS ET 060023165

25	Site CHAPT-58, avenue Maréchal Juin-Les Bellevues de Mougins-06250 MOUGINS-	N° FINESS ET 060023108
26	Site AMRANE-75, boulevard de l'Ariane- 06300 NICE-	N° FINESS ET 060023744
27	Site BACHELLI-145 avenue du Maréchal Lyautey -06000 NICE-	N° FINESS ET 060023710
28	Site TAFANELLI-32 avenue de la République- 06300 NICE-	N° FINESS ET 060023728
29	Site WIDMANN-185, avenue Sainte Marguerite - 06200 NICE-	N° FINESS ET 060024122
30	Site BARRALIS-BERTHOMIE-Quartier du logis- Centre Commercial des Fermes-06580 PEGOMAS-	N° FINESS ET 060021987
31	Site ABDELAL-4, avenue du 23 Août-Villa Océane -06530 PEYMENADE-	N° FINESS ET 060023852
32	Site REYDON-MONTAGNAC-7, avenue Jean Cuméro-06130 PLAN DE GRASSE-	N° FINESS ET 060023157
33	Site OUBREUIL Jean-4123, route départementale-Quartier du Plan-06330 ROQUEFORT LES PINS-	N° FINESS ET 060021953
34	Site CARNOT-108, quai de la Banquière-06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE-	N° FINESS ET 060023421
35	Site HAUDECOEUR-2530, route de VENCE-La Peyron-06640 SAINT JEANNET-	N° FINESS ET 060023116
36	Site DAVIN-DAESCHLER-Quartier la Digue- RN 202-06670 SAINT MARTIN DU VAR-	N° FINESS ET 060021961
37	Site BATIGNE-route de Grasse-Immeuble Vallis Bona-Bâtiment F-06400 VALBONNE-	N° FINESS ET 060023017
38	Site GRIMA-76, avenue de la Liberté-06220 VALLAURIS-	N° FINESS ET 060023033
39	Site GARDYE NICOLAI-42, avenue Foch-06140 VENCE-	N° FINESS ET 060022050
40	Site HOSMALIN-Résidence du Grand Jardin-Place du Grand Jardin-06140 VENCE-	N° FINESS ET 060022208
41	Site BUTET-911, avenue Albert 1er -06230 VILLEFRANCHE SUR MER-	N° FINESS ET 060023736
42	Site KUBINIEK-2C, rue de la Chapelle - 06270 VILLENEUVE LOUBET-	N° FINESS ET 060023882
Dans le Var		
1	Site PASSE-CHARBONNEL-avenue des Allées-Le Caducée - 83240 CAVALAIRE SUR MER-	N° FINESS ET 830020152
2	Site BERNARD-B, boulevard Maréchal Foch-83300 DRAGUIGNAN-	N° FINESS ET 830020723
3	19, boulevard Clémenceau-83300 DRAGUIGNAN-	N° FINESS ET 830018339
4	Site BROSSOLETTE-345, avenue Pierre Brossolette-83300 DRAGUIGNAN- site autorisé à l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation ⁽¹⁾	N° FINESS ET 830018354
5	Site TASSIGNY-1637, avenue Maréchal De Lattre de Tassigny-83600 FREJUS-	N° FINESS ET 830018347
6	Site BOISSY LOUISY-47, rue Aristide Briand- 83600 FREJUS-	N° FINESS ET 830019758
7	Site FARUEL MINEBOIS-100, rue Montgolfier-Bâtiment Le Lido-83600 FREJUS-	N° FINESS ET 830020178
8	Site DE LA GARE-45 avenue Edith Cawel -83400 HYERES-	N° FINESS ET 830020137
9	Site PASSE- L'Odyssée 80-Bâtiment F- Rue Louis Martin - 83420 LA CROIX VALMER-	N° FINESS ET 830020160
10	Site MARIE -2, boulevard Azan-Les Romarins - 83250 LA LONDE LES MAURES-	N° FINESS ET 830020145
11	Site TCHIKNAVORIAN-30, rue Jules Murat-Résidence La Coupiane-83160 LA VALETTE DU VAR-	N° FINESS ET 830020202
12	Site DU LITTORAL-127 avenue de la 1 ^{ère} DFL- 83220 LE PRADET-	N° FINESS ET 830020186
13	Site MORADEI-B, Place de la Libération-83460 LES ARCS-	N° FINESS ET 830020269

14	Site LEFETZ-Espace médical Les Vergers des Ferrages- 83510 LORGUES-	N° FINESS ET 830018362
15	Site VILLE-140 rue du Général De Gaulle-83480 PUGET SUR ARGENS-	N° FINESS ET 830020251
16	Site COULET-GINESTIERE-2, Lotissement Saint Pierre - 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS-	N° FINESS ET 830018774
17	Site de l'EMERAUDE-164, avenue Lucien Boeuf Résidence St-Aygulf- 83370 SAINT AYGULF-	N° FINESS ET 830018370
18	Site EPSILON-Lotissement EPSILON II -83700 SAINT RAPHAEL-	N° FINESS ET 830018404
19	Site MÄTTEL-87, avenue de Valescure -83700 SAINT RAPHAEL-	N° FINESS ET 830018412
20	Site RENAICH-265, avenue de Valescure -83700 SAINT RAPHAEL-	N° FINESS ET 830018396
21	Site SAVOY-GOSLAN-51, boulevard Félix Martin - 83700 SAINT RAPHAEL-	N° FINESS ET 830018766
22	Site ANDREOZZI-21, rue Jean Jacques Rousseau-83680 SALERNES-	N° FINESS ET 830016388
23	Site HOLLECKER-186 avenue Franklin Roosevelt -83000 TOULON-	N° FINESS ET 830020184
24	Site DADVAR-285, boulevard Bazeilles - 83000 TOULON-	N° FINESS ET 830020707
Sites non ouverts au public (Plateaux techniques)		
Dans les Alpes Maritimes		
1	Site MOUANS/SARTOUX-ZA de l'Argile-Bâtiment 2/Lot 130- Impasse des Bruyères- 06370 MOUANS SARTOUX-	N° FINESS ET 060022043
Dans le Var		
2	Site LE MUY-Lot 4B-avenue des Genêts-ZI des Ferrières II- 83490 LE MUY-	N° FINESS ET 830020764

68 SITES

(1) L'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation sous la modalité : Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle est implantée sur le Site Polyclinique de Draguignan sis 345, avenue Pierre Brossolette-83330 DRAGUIGNAN-

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESS : EJ 060021912

23 juillet 2015

Liste des biologistes co-responsables

1	Jean-Marc	DUBERTRAND	Médecin - Président de la SELAS
2	Marie-Claude	ABDELAL	Directeur général et Pharmacien
3	Hamid AMRANE	AMRANE	Directeur général et Pharmacien
4	Daniel	ANDREOZZI	Directeur général et Pharmacien
5	Gillaume	ARMANA	Directeur général et Médecin
6	Isabelle	BACHOUX NIGOUX-GUERIN	Directeur général et Pharmacien
7	Corinne	BARRALIS	Directeur général et Pharmacien
8	Jacques	BARTOLETTI	Directeur général et Pharmacien
9	Annie	BENAICH	Directeur général et Pharmacien
10	Catherine	BENOIT	Directeur général et Pharmacien
11	Thierry	BERNAIS	Directeur général et Pharmacien
12	Françoise	BERTHOMIEU	Directeur général et Pharmacien
13	Jean-Jacques	BERTRAND	Directeur général et Pharmacien
14	Olivier	BOISSY	Directeur général et Pharmacien
16	Cécile	BROQUET-DUPUY	Directeur général et Pharmacien
16	Jean-Olivier	CAMILIERI	Directeur général et Pharmacien
17	Marie-Hélène	CAVIN	Directeur général et Médecin
18	Catherine	CHARRIER	Directeur général et Pharmacien
19	Béatrice	COMTE	Directeur général et Médecin
20	Jérémie	CORNEILLE	Directeur général et Pharmacien
21	Béatrice	DADVAR	Directeur général et Pharmacien
22	Thierry	DAESCHLER	Directeur général et Médecin
23	Régis	DELEMER	Directeur général et Pharmacien
24	Nelly	DELOUCHE	Directeur général et Pharmacien
25	Guy	ÉLBAZ	Directeur général et Pharmacien
26	Marie-Valérie	FARUEL	Directeur général et Médecin
27	Pierre-Antoine	FLE	Directeur général et Médecin

28	Mireille	FRAYE	Directeur général et Médecin
29	Isabelle	FRINZI	Directeur général et Médecin
30	Annick	GALAND-ESPITALIER	Directeur général et Pharmacien
31	Christine	GONCALVES-LIGUORI	Directeur général et Médecin
32	Katia	GOZLAN	Directeur général et Pharmacien
33	Lucie	GRIMA	Directeur général et Pharmacien
34	Catherine	HAUTDECOEUR	Directeur général et Pharmacien
35	Malik	JLAIEL	Directeur général et Pharmacien
36	Laurent	KBAIER	Directeur général et Pharmacien
37	Valérie	KUBINIEK	Directeur général et Pharmacien
38	Pascal	LEFETZ	Directeur général et Médecin
39	Nicole	LEGUAY	Directeur général et Pharmacien
40	Maria-Hélène	LOM	Directeur général et Pharmacien
41	David	LOUSY	Directeur général et Pharmacien
42	Yves	MONTAGNAC	Directeur général et Pharmacien
43	Annick	MINIBOIS	Directeur général et Pharmacien
44	Daniel	MOATTI	Directeur général et Pharmacien
45	Éric	MONIEZ	Directeur général et Pharmacien
46	Sylvie	MONIEZ BATIGNE	Directeur général et Pharmacien
47	Isabelle	MORADEI	Directeur général et Pharmacien
48	Alain	MOUNE	Directeur général et Pharmacien
49	Adrien	NEDELEC	Directeur général et Pharmacien
50	Alina	NEDELEC	Directeur général et Pharmacien
51	Carole	NICOLAI	Directeur général et Pharmacien
52	Olivier	ONGARO	Directeur général et Pharmacien
53	Anne-Sophie	PASSE	Directeur général et Pharmacien
54	Olivier	PASSE	Directeur général et Pharmacien
55	Glèze	PASTORELLO	Directeur général et Pharmacien
56	Patricia	PIBRE	Directeur général et Pharmacien
57	Olivier	PIDOUX	Directeur général et Pharmacien
58	Michel	POILLON	Directeur général et Pharmacien
59	Claude	REYDON MONTAGNAC	Directeur général et Pharmacien
60	Thierry	ROUDON	Directeur général et Médecin
61	Éric	SAVOY	Directeur général et Pharmacien

62	Serge	SCALESSE	Directeur général et Pharmacien
63	Laurent	SCHLEGEL	Directeur général et Pharmacien
64	Jean-Charles	TAFANELLI	Directeur général et Médecin
65	Jean-Marie	TAUTELLE	Directeur général et Médecin
66	Marie-Claire	TCHIKNAVORIAN	Directeur général et Médecin
67	Frédérique	VARIN	Directeur général et Pharmacien
68	Claude	VILLE	Directeur général et Pharmacien
69	Isabelle	VILLE PEIRAC	Directeur général et Pharmacien
70	Evelyne	WIDMANN	Directeur général et Pharmacien

Biologistes médicaux salariés		
1	Sandrine BARRIEU	Pharmacien biologiste
2	Patricia BRUGEL	Médecin biologiste
3	Laura-Anne DESPIERRES	Pharmacien biologiste
4	Catherine LASSONNERY	Pharmacien biologiste
5	Mourad OUESLATI	Pharmacien biologiste
6	Sophie ROLLIN	Médecin biologiste
7	Muriel ZUCCHINI	Pharmacien biologiste

Direction de l'organisation des soins
Mission qualité et sécurité
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : DOS-0715-5320-D

DECISION
portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire d'analyses de biologie
médicale « LE MARGNY » dont le siège social est situé au 18 avenue du Général De Gaulle à
EMBRUN 05200

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi 2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté n° 2014062-0001 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 3 mars 2014 en cas d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 2002-225 en date du 22 janvier 2002 de la Préfecture des Hautes-Alpes portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire d'analyses de biologie médicale, enregistré sous le N° FINESS ET : 05 000 252 6, exploité par personne physique et dont le siège social est situé 18, avenue du Général De Gaulle à Embrun (05200) - N° FINESS EJ : 05 000 250 6 ;

Vu la demande par mail en date du 17 juin 2015 par laquelle Monsieur Nicolas COULOUMY, Pharmacien biologiste et directeur du laboratoire, demande le transfert de son établissement et du siège social au Lieu-dit la Clapière à Embrun (05200), à compter du 15 juillet 2015 ;



Vu la copie du bail commercial contracté le 9 juin 2015, pour les locaux sis au lieu-dit la Clapière à Embrun (05200), entre la SCI CALOMI dont le siège est sis 15, rue des Mésanges à Embrun (05200) le Bailleur et Monsieur Nicolas COULOUMY le Preneur ;

Vu le rapport technique favorable du Pharmacien inspecteur en date du 24 juillet 2015, relatif à l'aménagement des locaux sis au Lieu-dit la Clapière à Embrun (05200) ;

Considérant que ces nouveaux locaux et leurs aménagements sont de nature à permettre un exercice de la biologie médicale avec accueil du public ;

DECIDE :

Article 1er : l'arrêté n° 2002-225 en date du 22 janvier 2002 de la Préfecture des Hautes-Alpes portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire d'analyses de biologie médicale, enregistré sous le N° FINESS ET : 05 000 252 6, exploité par personne physique et dont le siège social est situé 18, avenue du Général De Gaulle à Embrun (05200) - N° FINESS EJ : 05 000 250 6 est modifié.

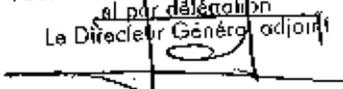
Article 2 : En conséquence, à compter de la signature de la présente décision, le siège social et le laboratoire d'analyses de biologie médicale « Le Marigny » sont transférés au « Lieu-dit la Clapière à Embrun (05200) ».

Article 3 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire d'analyse de biologie médicale devra être portée à la connaissance du directeur général de l'agence régionale de santé.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à MARSEILLE, le 28 juillet 2015

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint

Norbert NABET

Direction de l'organisation des soins
Mission qualité et sécurité
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : DOS-0715-5291-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LBM BIOESTEREL » dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes-06210 MANDELIEU-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu l'article L. 2142-1 modifié du code de la santé publique relatif aux autorisations de pratiquer des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté n°2014062-0001 en date du 3 mars 2014 portant délégation de signature, en cas d'empêchement, du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision n°03-04-2014 du 24 avril 2014 relative à la confirmation de l'autorisation d'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation au bénéfice de la SELAS « BIOESTEREL » ;

Vu la lettre du 11 mars 2014 relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation sous la modalité préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination artificielle ;



Vu la décision n°61-04-2012 du 11 juillet 2012 relative à la confirmation de l'autorisation d'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation au bénéfice de la SELARL « BIO6MED » ;

Vu la lettre du 17 juillet 2009 relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation sous la modalité préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination artificielle ;

Vu la décision de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 23 juillet 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 060021920), qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « LBM BIOESTEREL », dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes-06210 MANDELIEU-(N° FINESS EJ : 060021912) ;

Vu la décision de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 9 juillet 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 06002480), qui est exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIO6MED », dont le siège social est situé au 24, avenue Robert Soleau-06600 ANTIBES-(N° FINESS EJ : 060022472) ;

Vu copie de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELAS « BIOESTEREL » en date du 22 octobre 2014 agréant le projet de fusion par voie d'absorption de la SELARL « BIO6MED » ;

Vu copie de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la SELARL « BIO6MED » en date du 13 octobre 2014 entérinant le projet de fusion absorption par la SELAS « BIOESTEREL » ;

Vu la demande du 9 avril 2015 parvenue dans mes services le 17 avril 2015, complétée par les mails des 25 juin, 1^{er} et 8 juillet 2015 et présentée par le Cabinet BUCHET, au nom de la société, relative à la fusion par absorption de la SELARL « BIO6MED » par la SELAS « LBM BIOESTEREL » ;

Vu copie du projet provisoire de fusion signé le 8 avril 2015 entre les parties, la SELAS « BIOESTEREL » société absorbante et la SELARL « BIO6MED » société absorbée ;

Vu le tableau de la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LBM BIOESTEREL » après cette opération ;

Considérant que la liste des sites exploités, que la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOESTEREL », que la liste des biologistes associés internes, sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6,L 6223-1, L 6223-4,L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'à l'article 7-III-1° et 1bis de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi du 30 mai 2013 ;

Et qu'en application de l'article 3 de la décision de l'Agence régionale de santé de Provence Alpes Côte d'Azur du 23 juillet 2015, « Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOESTEREL » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé » ;

DECIDE :

Article 1er : Est retirée l'autorisation de fonctionnement délivrée au LBM multi-sites exploité par la SELARL « BIO6MED » dont le siège social est situé au 24, avenue Robert Soleau-06600 ANTIBES-(N° FINESS EJ : 060022472), transformé en sites.

Article 2 : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 060021920, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « BIOESTEREL », dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes- 06210 MANDELIEU-(N° FINESS EJ : 060021912) est modifié comme suit à compter de la signature de la présente décision :

1. La répartition du capital social et droits de vote de la société « SELAS BIOESTEREL » est telle que présentée en annexe 1 suite aux opérations de fusion avec les apports, la consolidation des actifs et des bilans d'exercice lors des opérations de fusion par voie d'absorption de la SELARL « BIO6MED ».
2. Les sites exploités par la SELAS « BIOESTEREL » sont tels que présentés en annexe 2. Le laboratoire de biologie médicale multi-sites est constitué de 72 sites ouverts au public et 2 sites plateaux techniques non ouverts au public, à la suite de l'intégration de 6 sites supplémentaires issus des opérations de fusion.
3. La liste des biologistes coresponsables et directeurs généraux de la SELAS « BIOESTEREL » est telle que présentée en annexe 3.

Article 3 : L'autorisation de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation est renouvelée à compter du 29 mai 2014 pour une période de 5 ans, jusqu'au 28 mai 2019, selon la modalité : Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le Site Polyclinique de Draguignan sis 345, avenue Pierre Brossollette-83330 DRAGUIGNAN-.

Article 4 : L'autorisation de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation est renouvelée à compter du 23 septembre 2011 pour une période de 5 ans, jusqu'au 23 septembre 2016, selon la modalité : Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le site Laboratoire AKNOUCHE sis au 22-24, avenue Robert Soleau - 06600 ANTIBES.

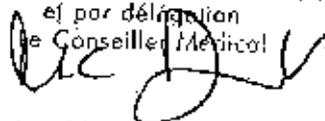
Article 5 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « BIOESTEREL » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter, respectivement, de sa notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 7 : Le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2015

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA
et par délégation
le Conseiller Médical



Marie-Claude BOURGOT

Annexe n° 1

Décision relative au LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESS EJ : 060021912

27 juillet 2015

Répartition du capital social et des droits de vote
Montant actuel du C.S. : 6.729.300 euros

	<i>Associés professionnels internes</i>		Nombre d'actions	Droits de vote	% droits de vote	Profession
	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>				
1	Jean-Marc Président	DUBERTRAND	5998	5998	4,457	Médecin
2	Marie-Claude DGS	ABDELAL	1254	1254	0,932	Pharmacien
3	Frédéric DGD	AKNOUCHE	539	539	0,400	
4	Daniel DGD	ANDREOZZI	2768	2768	2,057	Pharmacien
5	Hamid AMRANE DGD	AMRANE	782	782	0,581	Pharmacien
6	Gillaume DGD	ARMANA	1500	1500	1,115	Médecin
7	Isabelle DGD	BACHOUX NIGOUX-GUERIN	2540	2540	1,887	Pharmacien
8	Corinne DGD	BARRALIS	1626	1626	1,208	Pharmacien
9	Jacques DGD	BARTOLETTI	2852	2852	2,119	Pharmacien
10	Nourrine DGD	BELLAGRA	1	1	0,001	
11	Annie DGD	BENAICH	2667	2667	1,907	Pharmacien
12	Catherine DGD	BENOIT	2480	2480	1,843	Pharmacien
13	Thierry DGD	BERNAIS	460	460	0,342	Pharmacien
14	Françoise DGD	BERTHOMIEU	1326	1326	0,985	Pharmacien
15	Jean-Jacques DGD	BERTRAND	2598	2598	1,930	Pharmacien
16	Olivier DGD	BOISSY	2815	2815	2,092	Pharmacien
17	Cécile DGD	BROQUET-DUPUY	520	520	0,386	Pharmacien
18	Jean-Olivier DGD	CAMILIERI	2768	2768	2,057	Pharmacien

19	Marie-Hélène DGD	CAVIN	2851	2851	2,118	Médecin
20	Luc DGD	CHABALIER	1	1	0,001	
21	Catherine DGD	CHARRIER	1560	1560	1,169	Pharmacien
22	Béatrice DGD	COMTE	1919	1919	1,426	Médecin
23	Jérémie DGD	CORNEILLE	1	1	0,001	Pharmacien
24	Béatrice DGD	DADVAR	813	813	0,604	Pharmacien
25	Thierry DGD	DAESCHLER	2551	2551	1,895	Médecin
26	Régis DGD	DELEMER	1440	1440	1,070	Pharmacien
27	Nelly DGD	DELOUCHE	1	1	0,001	Pharmacien
28	Guy DGD	ELBAZ	1193	1193	0,886	Pharmacien
29	Marie-Valérie DGD	FARUEL	1145	1145	0,851	Médecin
30	Pierre-Antoine DGD	FLE	3000	3000	2,229	Médecin
31	Mireille DGD	FRAYE	233	233	0,173	Pharmacien
32	Isabelle DGD	FRINZI	1	1	0,001	Médecin
33	Annick DGD	GALAND- ESPITALIER	3629	3629	2,845	Pharmacien
34	Christine DGD	GONCALVES- LIGUORI	164	154	0,114	Médecin
35	Katie DGD	GOZLAN	2815	2815	2,092	Pharmacien
36	Lucie DGD	GRIMA	302	302	0,224	Pharmacien
37	Catherine DGD	HAUTDECOEUR	1726	1726	1,282	Pharmacien
38	Christelle DGD	JLAIEL	1	1	0,001	
39	Malik DGD	JLAIEL	1301	1301	0,867	Pharmacien
40	Laurent DGD	KBAIER	998	998	0,742	Pharmacien
41	Valérie DGD	KUBINIEK	1227	1227	0,912	Pharmacien
42	Pascal DGD	LEFETZ	2768	2768	2,057	Médecin
43	Nicole DGD	LEGUAY	2600	2600	1,932	Pharmacien

44	Marie-Hélène DGD	LOM	1009	1009	0,750	Pharmacien
45	David DGD	LOUSY	2815	2815	2,092	Pharmacien
46	Marie-France DGD	MAGGI	1670	1670	1,167	
47	Valérie DGD	MARIN	702	702	0,522	
48	Annick DGD	MINEBOIS	1145	1145	0,851	Pharmacien
49	Daniel DGD	MOATTI	1560	1560	1,159	Pharmacien
50	Éric DGD	MONIEZ	1138	1138	0,846	Pharmacien
51	Sylvie DGD	MONIEZ BATIGNE	1376	1376	1,022	Pharmacien
52	Yves DGD	MONTAGNAC	1595	1595	1,185	Pharmacien
53	Alain DGD	MOUNE	842	842	0,626	Pharmacien
54	Isabelle DGD	MORADEL	1444	1444	1,073	Pharmacien
55	Adrien DGD	NEDELEC	3230	3230	2,400	Pharmacien
56	Aline DGD	NEDELEC	3092	3092	2,297	Pharmacien
57	Carole DGD	NICOLAÏ	2328	2328	1,730	Pharmacien
58	Olivier DGD	ONGARO	650	650	0,409	Pharmacien
59	Anne-Sophie DGD	PASSE	1284	1284	0,954	Pharmacien
60	Olivier DGD	PASSE	1284	1284	0,954	Pharmacien
61	Gisèle DGD	PASTORELLO	1695	1695	1,185	Pharmacien
62	Patricia DGD	PIBRE	1440	1440	1,070	Pharmacien
63	Olivier DGD	PIDOUX	2667	2667	1,907	Pharmacien
64	Michel DGD	POILLON	1	1	0,001	Pharmacien
65	Claude DGD	REYDON MONTAGNAC	1595	1595	1,185	Pharmacien
66	Thierry DGD	ROUDON	2768	2768	2,057	Médecin
67	Éric DGD	SAVOY	2000	2000	1,486	Pharmacien
68	Serge DGD	SCALESSE	1560	1560	1,159	Pharmacien
69	Laurent DGD	SCHLEGEL	2768	2768	2,057	Pharmacien

70	Jean-Charles DGD	TAFANELLI	2140	2140	1,590	Médecin
71	Jean-Marie DGD	TAUTELLE	1	1	0,001	Pharmacien
72	Marie-Claire DGD	TCHIKNAVORIAN	2099	2099	1,560	Médecin
73	Frédérique DGD	VARIN	1695	1595	1,185	Pharmacien
74	Claude DGD	VILLE	1	1	0,001	Pharmacien
5	Isabelle DGD	VILLE PALEIRAC	876	876	0,651	Pharmacien
76	Evalyne DGD	WIDMANN	590	590	0,438	Pharmacien
77	SPFPL	AKNOUCHE	626	620	0,467	
78	SPFPL	DELOUCHE	765	765	0,561	
79	SPFPL	NJTM BIO	899	899	0,668	
80	SPFPL	JRO HOLDING	944	944	0,701	
	Total Associés professionnels internes		123610	123610	91,845	
	Associés externes					
1	SC	AMRANE PATRIMOINE	1188	1188	0,883	
2	SC	BIOTEAM	600	600	0,446	
3	SARL	CEBIO	1562	1562	1,161	
4	SC	CYHERE INVESTISSEMENT	1213	1213	0,901	
5	SC	DAESCHLER PATRIMOINE	600	600	0,446	
6	Société	FLE PATRIMOINE	1300	1300	0,966	
7	Société	HOLDING BELLAGRA	360	360	0,267	
8	SC	NASTY GOAT	2143	2143	1,592	
9	SARL	SF PATRIMOINE	1142	1142	0,849	
10	Société	VMAR LABORATOIRE	868	868	0,645	
	Total associés externes		10976	10976	8,155	
90	TOTAL		134586	134586	100,000	

Annexe n° 2

Décision relative au LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESS EJ : 080021912

27 juillet 2015

Liste des sites exploités

Sites ouverts au public		
Dans les ALPES MARITIMES		
1	sis 405, avenue de Cannes 06210 MANDELIEU	N° FINESS ET 06 002 192 0
2	8, boulevard Foch - 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 260 6
3	22-24, avenue Robert Soleau - 06600 ANTIBES - site autorisé à l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation ⁽¹⁾	N° FINESS ET 06 002 248 0
4	626, Chemin des 4 chemins - 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 249 8
5	sis 27, avenue Philippe RoCHAT 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 200 1
6	sis route de Grasse-Immeuble Riviera Park-06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 302 5
7	sis 15, avenue de l'Estérel 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 304 1
8	3, avenue de l'Estérel - 06160 ANTIBES/JUAN LES PINS	N° FINESS ET 06 002 317 3
9	sis 485, route de la Mer 06410 BIOT	N° FINESS ET 06 002 201 9
10	sis Cagnes 2 Etoiles-48 chemin du Val Fleuri 06800 CAGNES SUR MER	N° FINESS ET 06 002 312 4
11	sis 34, bd Maréchal Juin - 06800 CAGNES SUR MER	N° FINESS ET 06 002 378 9
12	sis 33, boulevard de l'Oxford 06400 CANNES	N° FINESS ET 06 002 202 7
13	sis 67, boulevard Carnot 06400 CANNES	N° FINESS ET 06 002 203 5
14	sis 11, boulevard du Ferrage 06400 CANNES	N° FINESS ET 06 002 305 8
15	sis 70 avenue Francis Tonner 06150 CANNES LA BOCCA	N° FINESS ET 06 002 306 6
16	sis 2 rue de l'Eussière, Centre Commercial 06510 CARROS	N° FINESS ET 06 002 197 9
17	sis 22 Place des Pins 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE	N° FINESS ET 06 002 194 6
18	sis 27, boulevard du Jeu du Ballon 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 314 0
19	sis 4, boulevard Emmanuel Rouquier - Quartier des quatre chemins 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 313 2
20	25, av Chris Clinique du Palais - 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 364 5
21	1, Cours Honoré Cresp - 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 363 7
22	250, Av de Verdun - LA COLE SUR LOUP	N° FINESS ET 06 002 390 0
23	sis 3/5, rue des Michels - le Casablanca 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 199 5
24	sis 44, avenue Franklin Roosevelt-Les Jardins de l'Etoile - Bât E - 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 309 0

26	sis 350, avenue Georges Pompidou 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 307 4
26	sis 8, avenue des Écoles 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 308 2
27	15, avenue Maurice Jean-Pierre - 06110 LE CANNET ROCHEVILLE	N° FINESS ET 06 002 218 3
28	Sis ZAC de Bellevue - la Croix du Sud, 583 avenue Janvier Passero 06210 MANDELIEU LA NAPOULE	N° FINESS ET 06 002 193 8
29	sis 351, Chemin des Gourettes 06370 MOUANS SARTOUX	N° FINESS ET 06 002 316 6
30	sis 58, avenue Maréchal Juin-Les Bellevues de Mougins-06250 MOUGINS	N° FINESS ET 06 002 310 8
31	sis, 75 boulevard de l'Ariane 06300 NICE	N° FINESS ET 06 002 374 4
32	sis 145 avenue du Maréchal Lyautey 06000 NICE	N° FINESS ET 06 002 371 0
33	sis 32 avenue de la République 06300 NICE	N° FINESS ET 06 002 372 8
34	185, av Sainte Marguerite - 06200 NICE	N° FINESS ET 06 002 412 2
35	sis Quartier du logis Centre Commercial des Fermes 06580 PEGOMAS	N° FINESS ET 06 002 198 7
36	4, av du 23 août, Villa Océane - 06630 PEYMEÑADE	N° FINESS ET 06 002 365 2
37	sis 7, avenue Jean Cuméro 06130 PLAN DE GRASSE	N° FINESS ET 06 002 316 7
38	sis 4123 route départementale - quartier du Plan 06330 ROQUEFORT LES PINS	N° FINESS ET 06 002 195 3
39	sis 109, quai de la Banquière 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE	N° FINESS ET 06 002 342 1
40	sis 2530 route de VENCE-Le Peyron-06640 SAINT JEANNET	N° FINESS ET 06 002 311 8
41	60, Avenue Leclerc - 06700 SAINT LAURENT DU VAR	N° FINESS ET 06 002 219 1
42	sis Quartier la Digue RN 202 06670 SAINT MARTIN DU VAR	N° FINESS ET 06 002 196 1
43	sis route de Grasse-Immeuble Vallis Bona-Bât F 06400 VALBONNE	N° FINESS ET 06 002 301 7
44	sis 76, av de la Liberté à 06220 VALLAURIS	N° FINESS ET 06 002 303 3
45	sis 42 avenue Foch 06140 VENCE	N° FINESS ET 06 002 205 0
46	sis Résidence du Grand Jardin, Place du Grand Jardin 06140 VENCE	N° FINESS ET 06 002 220 9
47	sis 9 avenue Albert 1er 06230 VILLEFRANCHE SUR MER	N° FINESS ET 06 002 373 6
48	2C Rue de la Chapelle - 06270 VILLENEUVE LOUBET	N° FINESS ET 06 002 389 2
Dans le VAR		
49	sis avenue des Alliés-Le Caducée 83240 CAVALAIRE SUR MER	N° FINESS ET 83 002 015 2
50	sis 19, boulevard Clémenceau - 83300 DRAGUIGNAN	N° FINESS ET 83 001 833 9
51	9, bd Maréchal Foch - 83300 DRAGUIGNAN	N° FINESS ET 83 002 072 3
52	Site BROSSOLETTE - 345, avenue Pierre Brossolette - 83300 DRAGUIGNAN - site autorisé à l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation ⁽¹⁾	N° FINESS ET 83 001 835 4
53	sis 1637, avenue Maréchal De Lattre De Tassigny - 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 001 834 7
54	sis 47, rue Aristide Briand 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 001 975 8
55	sis 100 rue Montgolfier-Bât Le Lido 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 002 017 8
56	sis 45 avenue Edith Cawel 83400 HYERES	N° FINESS ET 83 002 013 7
57	sis l'Odysée 80-Bât F Rue Louis Martin 83420 LA CROIX VALMER	N° FINESS ET 83 002 016 0

58	sis 2, boulevard Azan-Les Romarins 83250 LA LONDE LES MAURES	N° FINESS ET 83 002 014 5
59	sis 30, rue Jules Muraira-Résidence La Couplane 83160 LA VALETTE DU VAR	N° FINESS ET 83 002 020 2
60	sis 127 avenue de la 1 ^{ère} DFL 83220 LE PRADET	N° FINESS ET 83 002 018 6
61	sis, 8 Place de la Libération – 83460 LES ARCS	N° FINESS ET 83 002 026 9
62	sis Espace médical les Vergers des Ferrages – 83510 LORGUES	N° FINESS ET 83 001 836 2
63	sis, 140 rue du Général De Gaulle – 83480 PUGET SUR ARGENS	N° FINESS ET 83 002 025 1
64	sis 2 lotissement Saint Pierre 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	N° FINESS ET 83 001 977 4
65	sis 164, avenue Lucien Bœuf Résidence St-Aygulf – 83370 SAINT AYGULF	N° FINESS ET 83 001 837 0
66	sis Lotissement EPSILON II 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 840 4
67	sis 87, avenue de Valescure 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 841 2
68	sis 265, avenue de Valescure 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 839 6
69	sis 51, boulevard Félix Marin 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 976 6
70	sis 21, rue J-J Rousseau – 83690 SALERNES	N° FINESS ET 83 001 838 8
71	sis 23 avenue Edouard Le Bellegou - Le Martin Pêcheur 83000 TOULON	N° FINESS ET 83 002 019 4
72	265, bd de Bazeilles - 83000 TOULON	N° FINESS ET 83 002 070 7
<i>Site non ouvert au public (Plateaux techniques)</i>		
Dans les ALPES MARITIMES		
73	sis ZA de l'Argile-Bâtiment 2/Lot 130 Impasse des Bruyères 06370 MOUANS SARTOUX	N° FINESS ET 06 002 204 3
Dans le VAR		
74	Site LE MUY-Lot 4B-avenue des Genêts-ZI des Ferrières II-83480 LE MUY	N° FINESS ET 83 002 076 4

74 SITES

- (1) L'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation sous la modalité : Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle est implantée sur les sites
- Polyclinique de Draguignan sis 345, avenue Pierre Brossolette-83330 DRAGUIGNAN-
 - 22-24, avenue Robert Soléau - 06800 ANTIBES

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESSE ; EJ 060021912

27 juillet 2015

Liste des biologistes co-responsables

1	Jean-Marc	DUBERTRAND	Médecin - Président de la SELAS
2	Marie-Claude	ABDELAL	Directeur général et Pharmacien
3	Frédéric	AKNOUCHE	Directeur général et Pharmacien – Praticien agréé à l'AMP
4	Hamid AMRANE	AMRANE	Directeur général et Pharmacien
5	Daniel	ANDREOZZI	Directeur général et Pharmacien
6	Guillaume	ARMANA	Directeur général et Médecin
7	Isabelle	BACHOUX NIGOUX-GUERIN	Directeur général et Pharmacien
8	Corinne	BARRALIS	Directeur général et Pharmacien
9	Jacques	BARTOLETTI	Directeur général et Pharmacien
10	Nourrine	BELLAGRA	Directeur général et Pharmacien
11	Annie	BENAICH	Directeur général et Pharmacien
12	Catherine	BENOIT	Directeur général et Pharmacien
13	Thierry	BERNAIS	Directeur général et Pharmacien
14	Françoise	BERTHOMIEU	Directeur général et Pharmacien
15	Jean-Jacques	BERTRAND	Directeur général et Pharmacien
16	Olivier	BOISSY	Directeur général et Pharmacien
17	Cécile	BROQUET-DUPLY	Directeur général et Pharmacien
18	Jean-Olivier	CAMILIERI	Directeur général et Pharmacien
19	Marie-Hélène	CAVIN	Directeur général et Médecin
20	Luc	CHABALIER	Directeur général et Pharmacien
21	Catherine	CHARRIER	Directeur général et Pharmacien
22	Béatrice	COMTE	Directeur général et Médecin
23	Jérémie	CORNEILLE	Directeur général et Pharmacien
24	Béatrice	DADVAR	Directeur général et Pharmacien
25	Thierry	DAESCHLER	Directeur général et Médecin
26	Régis	DELEMER	Directeur général et Pharmacien

27	Nelly	DELOUCHE	Directeur général et Pharmacien
28	Guy	ELBAZ	Directeur général et Pharmacien
29	Marie-Valérie	FARUEL	Directeur général et Médecin
30	Pierre-Antoine	FLE	Directeur général et Médecin
31	Mireille	FRAYE	Directeur général et Médecin
32	Isabelle	FRINZI	Directeur général et Médecin
33	Annick	GALAND-ESPITALIER	Directeur général et Pharmacien
34	Christine	GONCALVES-LIGUORI	Directeur général et Médecin
35	Katle	GOZLAN	Directeur général et Pharmacien
36	Lucie	GRIMA	Directeur général et Pharmacien
37	Catherine	HAUTDECOEUR	Directeur général et Pharmacien
38	Christelle	JLAIEL	Directeur général et Pharmacien
39	Malk	JLAIEL	Directeur général et Pharmacien
40	Laurent	KBAIER	Directeur général et Pharmacien
41	Valérie	KUBINIEK	Directeur général et Pharmacien
42	Pascal	LEFETZ	Directeur général et Médecin
43	Nicole	LEGUAY	Directeur général et Pharmacien
44	Marie-Hélène	LOM	Directeur général et Pharmacien
45	David	LOUSY	Directeur général et Pharmacien
46	Marie-France	MAGGI	Directeur général et Pharmacien
47	Valérie	MARIN	Directeur général et Médecin
48	Yves	MAONTAGNAC	Directeur général et Pharmacien
49	Annick	MINIBOIS	Directeur général et Pharmacien
50	Daniel	MOATTI	Directeur général et Pharmacien
51	Éric	MONIEZ	Directeur général et Pharmacien
52	Sylvie	MONIEZ BATIGNE	Directeur général et Pharmacien
53	Isabelle	MORADEI	Directeur général et Pharmacien
54	Alain	MOUNE	Directeur général et Pharmacien
55	Adrien	NEDELEC	Directeur général et Pharmacien
56	Aline	NEDELEC	Directeur général et Pharmacien
57	Carole	NICOLAÏ	Directeur général et Pharmacien
58	Olivier	ONGARO	Directeur général et Pharmacien
59	Anne-Sophie	PASSE	Directeur général et Pharmacien

60	Olivier	PASSE	Directeur général et Pharmacien
61	Gisèle	PASTORELLO	Directeur général et Pharmacien
62	Patricia	PIBRE	Directeur général et Pharmacien
63	Olivier	PIDOUX	Directeur général et Pharmacien
64	Michel	POILLON	Directeur général et Pharmacien
65	Claude	REYDON MONTAGNAC	Directeur général et Pharmacien
66	Thierry	ROUDON	Directeur général et Médecin – Praticien agréé à l'AMP
67	Éric	SAVOY	Directeur général et Pharmacien
68	Serge	SCALESSE	Directeur général et Pharmacien
69	Laurent	SCHLEGEL	Directeur général et Pharmacien
70	Jean-Charles	TAFANELLI	Directeur général et Médecin
71	Jean-Marie	TAUTELLE	Directeur général et Pharmacien
72	Marie-Claire	TCHIKNAVORIAN	Directeur général et Médecin
73	Frédérique	VARIN	Directeur général et Pharmacien
74	Claude	VILLE	Directeur général et Pharmacien
75	Isabelle	VILLE PEIRAC	Directeur général et Pharmacien
76	Evelyne	WIDMANN	Directeur général et Pharmacien

Biologistes médicaux salariés		
1	Sandrine BARRIEU	Pharmacien biologiste
2	Patricia BRUGEL	Médecin biologiste
3	Laura-Anne DESPIERRES	Pharmacien biologiste
4	Catherine LASSONNERY	Pharmacien biologiste
5	Mourad QUESLATI	Pharmacien biologiste
6	Sophie ROLLIN	Médecin biologiste
7	Muriel ZUCCHINI	Pharmacien biologiste

Direction de l'organisation des soins
Mission qualité et sécurité
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : DOS-0715-5347-b

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LBM BIOESTEREL » dont le siège social est situé au 406, avenue de Cannes-06210 MANDELIEU-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu l'article L. 2142-1 modifié du code de la santé publique relatif aux autorisations de pratiquer des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté n°2014062-0001 en date du 3 mars 2014 portant délégation de signature, en cas d'empêchement, du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision n°03-04-2014 du 24 avril 2014 relative à la confirmation de l'autorisation d'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation au bénéfice de la SELAS « BIOESTEREL » ;



Vu la lettre du 11 mars 2014 relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation sous la modalité préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination artificielle ;

Vu la décision n°61-04-2012 du 11 juillet 2012 relative à la confirmation de l'autorisation d'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation au bénéfice de la SELARL « BIO8MED » ;

Vu la lettre du 17 juillet 2009 relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation sous la modalité préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination artificielle ;

Vu la décision n° 60-04-2012 du 11 juillet 2012 relative à la confirmation de l'autorisation d'activité de soins d'Assistance Médicale à la procréation au bénéfice de la SELARL DUHALDE DEMES ;

Vu la décision n° 22-01-2014 du 24 janvier 2014 relative au transfert de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation du site sis au 35 rue Mimont à Cannes (06400) vers le 5-7 avenue Isola Bella à Cannes (06400) ;

Vu la lettre du 19 septembre 2012 relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation sous la modalité préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination artificielle ;

Vu le mail du 24 septembre 2014 du service cadastral de la ville de Cannes, confirmant l'adresse du laboratoire au 40, boulevard de la République à Cannes en lieu et place des adresses du 1-5 et 5-7, avenue Isola Bella précédemment mentionnées ;

Vu la décision de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 27 juillet 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 060021920), qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « BIOESTEREL », dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes-06210 MANDELIEU-(N° FINESS EJ : 060021912) ;

Vu la décision de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 23 octobre 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 060022076), qui est exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « DUHALDE-DEMES », dont le siège social est situé au 40, boulevard de la République-06400 CANNES-(N° FINESS EJ : 060022068) ;

Vu copie de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « BIOESTEREL » en date 22 octobre 2014 approuvant le projet de fusion absorption de la SELARL « DUHALDES-DEMES » ;

Vu copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL « DUHALDE-DEMES » en date du 30 janvier 2015 décidant de fusionner avec la SELAS « BIOESTEREL » ;

Vu copie de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « BIOESTEREL » en date du 5 juin 2015 décidant la prise à bail d'un local sis à Fréjus (83600) – Le Millénium – 1373, avenue de Provence pour y transférer à compter du 1^{er} août 2015, le site sis 87, avenue de Valescure – Saint Raphaël – 83700 ;

Vu les demandes par mail du 8 Juin relative au transfert du site sis au 87 avenue de Valescure à St Raphaël et du 3 juillet 2015 relative à la fusion par absorption de la SELARL « DUHALDE-DEMES » par la SELAS « BIOESTEREL » et présentée par le Cabinet BUCHET, au nom de la Société ;

Vu copie du projet définitif de fusion signé le 30 juin 2015 entre les parties, la SELAS « BIOESTEREL » société absorbante et la SELARL « DUHALDE-DEMES » société absorbée ;

Vu le tableau de la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOESTEREL » après cette opération ;

Vu le rapport technique favorable du Pharmacien Inspecteur en date du 27 juillet 2015 relatif à l'aménagement des locaux sis à Fréjus (83600) – Le Millénium – 1373, avenue de Provence ;

Considérant que ces nouveaux locaux permettent un exercice satisfaisant de la biologie comme site de prélèvement, avec accueil du public ;

Considérant que la liste des sites exploités, que la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOESTEREL », que la liste des biologistes associés Internes, sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'à l'article 7-II-1° et 1bis de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi du 30 mai 2013 ;

Et qu'en application de l'article 5 de la décision de l'Agence régionale de santé de Provence Alpes Côte d'Azur du 27 juillet 2015, « Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOESTEREL » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé » ;

DECIDE :

Article 1er : Est retirée l'autorisation de fonctionnement délivrée au LBM multi-sites exploité par la SELARL « DUHALDE-DEMES » dont le siège social est situé au 40, boulevard de la République-06400 CANNES-(N° FINESS EJ : 060022068), transformé en sites.

Article 2 : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 060021920, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « BIOESTEREL », dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes- 06210 MANDELIEU-(N° FINESS EJ : 060021912) est modifié comme suit à compter du 1^{er} août 2015.

1. La répartition du capital social et droits de vote de la société SELAS « BIOESTEREL » est telle que présentée en annexe 1 suite aux opérations de fusion avec les apports, la consolidation des actifs et des bilans d'exercice lors des opérations de fusion par voie d'absorption de la SELARL « DUHALDE-DEMES ».
2. Les sites exploités par la SELAS « BIOESTEREL » sont tels que présentés en annexe 2.
-Fermeture à compter du 1^{er} août 2015 du site sis 87, avenue de Valescure – Saint Raphaël – 83700 n° FINESS ET 83 001 841 2.

-Ouverture concomitante du site – Le Millénium – 1373, avenue de Provence à Fréjus 83600 n° FINESS ET 83 001 841 2

Le laboratoire de biologie médicale multi-sites est constitué de 74 sites ouverts au public et 2 sites plateaux techniques non ouverts au public, à la suite de l'intégration de 2 sites supplémentaires issus des opérations de fusion.

3. La liste des biologistes coresponsables et directeurs généraux de la SELAS « BIOESTEREL » est telle que présentée en annexe 3.

Article 3 : L'autorisation de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation est renouvelée à compter du 29 mai 2014 pour une période de 5 ans, jusqu'au 28 mai 2019, selon la modalité :
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le Site Polyclinique de Draguignan sis 345, avenue Pierre Brossolette-83330 DRAGUIGNAN-.

Article 4 : L'autorisation de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation est renouvelée à compter du 23 septembre 2011 pour une période de 5 ans, jusqu'au 23 septembre 2016, selon la modalité :
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le site Laboratoire AKNOUCHE sis au 22-24, avenue Robert Soleau - 06600 ANTIBES.

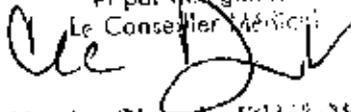
Article 5 : L'autorisation de l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation est renouvelée à compter du 7 mai 2013 pour une période de 5 ans, jusqu'au 7 mai 2018, selon la modalité :
Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le site 40, boulevard de la République - 06400 Cannes.

Article 6 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « BIOESTEREL » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 7 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter, respectivement, de sa notification aux Intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 8 : Le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 28 juillet 2015

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA
et par délégation
Le Conseiller Régional

Marie-Claude DUMONT

Annexe n° 1

Décision relative au LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESS EJ : 060021912

28 juillet 2015

**Répartition du capital social et des droits de vote
Montant actuel du C.S. : 7.033.100 euros**

	<i>Associés professionnels internes</i>		Nombre d'actions	Droits de vote	% droits de vote	Profession
	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>				
1	Jean-Marc <i>Président</i>	DUBERTRAND	5998	5998	4,264	Médecin
2	Marie-Claude <i>DGS</i>	ABDELAL	1264	1264	0,891	Pharmacien
3	Frédéric <i>DGD</i>	AKNOUCHE	538	538	0,383	Pharmacien
4	Daniel <i>DGD</i>	ANDREOZZI	2768	2768	1,968	Pharmacien
5	Hamid AMRANE <i>DGD</i>	AMRANE	782	782	0,556	Pharmacien
6	Guillaume <i>DGD</i>	ARMANA	1500	1500	1,066	Médecin
7	Isabelle <i>DGD</i>	BACHOUX NIGOUX-GUERIN	2540	2540	1,806	Pharmacien
8	Corinne <i>DGD</i>	BARRALIS	1626	1626	1,156	Pharmacien
9	Jacques <i>DGD</i>	BARTOLETTI	2852	2852	2,028	Pharmacien
10	Nourine <i>DGD</i>	BELLAGRA	1	1	0,001	Pharmacien
11	Annie <i>DGD</i>	BENAICH	2667	2667	1,825	Pharmacien
12	Catherine <i>DGD</i>	BENOIT	2480	2480	1,763	Pharmacien
13	Thierry <i>DGD</i>	BERNAIS	460	460	0,327	Pharmacien
14	Françoise <i>DGD</i>	BERTHOMIEU	1326	1326	0,943	Pharmacien
16	Jean-Jacques <i>DGD</i>	BERTRAND	2598	2598	1,847	Pharmacien
16	Olivier <i>DGD</i>	BOISSY	2815	2815	2,001	Pharmacien
17	Cécile <i>DGD</i>	BROQUET-DUPUY	520	520	0,370	Pharmacien

18	Jean-Olivier DGD	CAMILLERI	2768	2768	1,968	Pharmacien
19	Marie-Hélène DGD	CAVIN	2851	2851	2,027	Médecin
20	Luc DGD	CHABALIER	1	1	0,001	Pharmacien
21	Catherine DGD	CHARRIER	1560	1560	1,109	Pharmacien
22	Béatrice DGD	COMTE	1919	1919	1,364	Médecin
23	Jérémie DGD	CORNEILLE	1	1	0,001	Pharmacien
24	Béatrice DGD	DADVAR	813	813	0,578	Pharmacien
26	Thierry DGD	DAESCHLER	2551	2551	1,814	Médecin
28	Régis DGD	DELEMER	1440	1440	1,024	Pharmacien
27	Nelly DGD	DELOUCHE	1	1	0,001	Pharmacien
28	Thierry DGS	DEMES	3038	3038	2,160	Pharmacien
29	Françoise DGD	DUHALDE	3038	3038	2,160	Pharmacien
30	Guy DGD	ELBAZ	1193	1193	0,848	Pharmacien
31	Marie-Valérie DGD	FARUEL	1145	1145	0,814	Médecin
32	Pierre-Antoine DGD	FLE	3000	3000	2,133	Médecin
33	Mireille DGD	FRAYE	233	233	0,166	Pharmacien
34	Isabelle DGD	FRINZI	1	1	0,001	Médecin
36	Annick DGD	GALAND- ESPITALIER	3829	3829	2,722	Pharmacien
38	Christine DGD	GONCALVES- LIGUORI	154	154	0,109	Médecin
37	Kalle DGD	GOZLAN	2815	2815	2,001	Pharmacien
38	Lucie DGD	GRIMA	302	302	0,215	Pharmacien
39	Catherine DGD	HAUTDECOEUR	1726	1726	1,227	Pharmacien
40	Christelle DGD	JLAIEL	1	1	0,001	Pharmacien
41	Malik DGD	JLAIEL	1301	1301	0,826	Pharmacien
42	Laurent DGD	KBAIER	996	996	0,710	Pharmacien
43	Valérie DGD	KUBINIEK	1227	1227	0,872	Pharmacien

44	Pascal DGD	LEFETZ	2768	2768	1,968	Médecin
45	Nicole DGD	LEGUAY	2600	2600	1,848	Pharmacien
46	Marie-Hélène DGD	LOM	1009	1009	0,717	Pharmacien
47	David DGD	LOUSY	2815	2815	2,001	Pharmacien
48	Marie-France DGD	MAGGI	1570	1570	1,118	Pharmacien
49	Valérie DGD	MARIN	702	702	0,499	Médecin
50	Annick DGD	MINEBOIS	1145	1145	0,814	Pharmacien
51	Daniel DGD	MOATTI	1560	1560	1,109	Pharmacien
52	Éric DGD	MONIEZ	1138	1138	0,809	Pharmacien
53	Sylvie DGD	MONIEZ BATIGNE	1376	1376	0,878	Pharmacien
54	Yves DGD	MONTAGNAC	1595	1595	1,134	Pharmacien
55	Alain DGD	MOUNE	842	842	0,609	Pharmacien
56	Isabelle DGD	MORADEI	1444	1444	1,027	Pharmacien
57	Adrien DGD	NEDELEC	3230	3230	2,286	Pharmacien
58	Aline DGD	NEDELEC	3092	3092	2,198	Pharmacien
59	Carole DGD	NICOLAI	2328	2328	1,655	Pharmacien
60	Olivier DGD	ONGARO	550	550	0,391	Pharmacien
61	Anne-Sophie DGD	PASSE	1284	1284	0,913	Pharmacien
62	Olivier DGD	PASSE	1284	1284	0,913	Pharmacien
63	Gisèle DGD	PASTORELLO	1595	1595	1,134	Pharmacien
64	Patricia DGD	PIÈRE	1440	1440	1,024	Pharmacien
65	Olivier DGD	PIDOUX	2587	2587	1,825	Pharmacien
66	Michel DGD	POILLON	1	1	0,001	Pharmacien
67	Claude DGD	REYDON MONTAGNAC	1595	1595	1,134	Pharmacien
68	Thierry DGD	ROUDON	2768	2768	1,968	Médecin
69	Éric DGD	SAVOY	2000	2000	1,422	Pharmacien

70	Serge DGD	SCALESSE	1560	1560	1,109	Pharmacien
71	Laurent DGD	SCHLEGEL	2768	2768	1,966	Pharmacien
72	Jean-Charles DGD	TAFANELLI	2140	2140	1,621	Médecin
73	Jean-Marie DGD	TAUTELLE	1	1	0,001	Pharmacien
74	Marie-Claire DGD	TCHIKNAVORIAN	2099	2099	1,492	Médecin
75	Frédérique DGD	VARIN	1595	1595	1,134	Pharmacien
76	Claude DGD	VILLE	1	1	0,001	Pharmacien
77	Isabelle DGD	VILLE PALEIRAC	876	876	0,623	Pharmacien
78	Evelyne DGD	WIDMANN	590	590	0,419	Pharmacien
79	SPFPL	AKNOUCHE	628	628		
80	SPFPL	DELOUCHE	755	755	0,537	
81	SPFPL	NJTM BIO	899	899	0,639	
82	SPFPL	JRO HOLDING	944	944	0,671	
	<i>Total Associés professionnels internes</i>		129686	129686	92,197	
	<i>Associés externes</i>					
1	SC	AMRANE PATRIMOINE	1188	1188	0,845	
2	SC	BIOTEAM	600	600	0,427	
3	SARL	CEBIO	1562	1562	1,110	
4	SC	CYTHERE INVESTISSEMENT	1213	1213	0,862	
5	SC	DAESCHLER PATRIMOINE	600	600	0,427	
7	Société	FLE PATRIMOINE	1300	1300	0,924	
8	Société	HOLDING BELLAGRA	360	360	0,256	
9	SC	NASTY GOAT	2143	2143	1,624	
10	SARL	SF PATRIMOINE	1142	1142	0,812	
11	Société	VMAR LABORATOIRE	868	868	0,617	
	<i>Total associés externes</i>		10978	10978	7,803	
01	TOTAL		140662	140662	100,000	

Annexe n° 2

Décision relative au LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESS EJ : 060021912

28 juillet 2015

Liste des sites exploités

Sites ouverts au public		
Dans les ALPES MARITIMES		
1	sis 405, avenue de Cannes 06210 MANDELIEU	N° FINESS ET 06 002 182 0
2	8, boulevard Foch - 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 250 6
3	22-24, avenue Robert Soleau - 06600 ANTIBES - site autorisé à l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation ⁽¹⁾	N° FINESS ET 06 002 248 0
4	628, Chemin des 4 chemins - 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 249 8
5	sis 27, avenue Philippe Rochat 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 200 1
6	sis route de Grasse-Immeuble Riviera Park-06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 302 5
7	sis 15, avenue de l'Estérel 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 304 1
8	3, avenue de l'Estérel - 06160 ANTIBES/JUAN LES PINS	N° FINESS ET 06 002 317 3
9	sis 495, route de la Mer 06410 BIOT	N° FINESS ET 06 002 201 9
10	sis Cagnes 2 Etoiles-48 chemin du Val Fleuri 06800 CAGNES SUR MER	N° FINESS ET 06 002 312 4
11	sis 34, bd Maréchal Juin - 06800 CAGNES SUR MER	N° FINESS ET 06 002 376 9
12	sis 33, boulevard de l'Oxford 06400 CANNES	N° FINESS ET 06 002 202 7
13	sis 67, boulevard Carnot 06400 CANNES	N° FINESS ET 06 002 203 5
14	40, boulevard de la République Cannes 06400 - site autorisé à l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation ⁽¹⁾	N° FINESS ET : 06 002 207 6
15	sis 11, boulevard du Ferrage 06400 CANNES	N° FINESS ET 06 002 305 8
16	sis 70 avenue Francis Tonner 06150 CANNES LA BOCCA	N° FINESS ET 06 002 306 6
17	sis 2 rue de l'Eussière, Centre Commercial 06510 CARROS	N° FINESS ET 06 002 197 9
18	sis 22 Place des Pins 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE	N° FINESS ET 06 002 194 6
19	sis 27, boulevard du Jeu du Ballon 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 314 0
20	sis 4, boulevard Emmanuel Rouquier - Quartier des quatre chemins 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 313 2
21	25, av Chris Clinique du Palais - 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 364 5
22	1, Cours Honoré Cresp - 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 363 7
23	250, Av de Verdun - LA COLE SUR LOUP	N° FINESS ET 06 002 390 0
24	sis 3/5, rue des Michels - le Casabianca 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 199 5

25	sis 44, avenue Franklin Roosevelt-Les Jardins de l'Etoile - Bât E - 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 309 0
26	sis 350, avenue Georges Pompidou 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 307 4
27	sis 8, avenue des Écoles 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 308 2
28	15, avenue Maurice Jean-Pierre - 06110 LE CANNET ROCHEVILLE	N° FINESS ET 06 002 218 3
29	Sis ZAC de Bellevue - la Croix du Sud, 583 avenue Janvier Passero 06210 MANDELIEU LA NAPOULE	N° FINESS ET 06 002 193 8
30	sis 361, Chemin des Gourettes 06370 MOUJANS SARTOUX	N° FINESS ET 06 002 316 5
31	sis 58, avenue Maréchal Juin-Les Bellevues de Mougins-06250 MOUGINS	N° FINESS ET 06 002 310 8
32	80, allée des Ormes 06250 MOUGINS	N° FINESS ET : 06 002 208 4
33	sis, 76 boulevard de l'Ariane 06300 NICE	N° FINESS ET 06 002 374 4
34	sis 145 avenue du Maréchal Lyautey 06000 NICE	N° FINESS ET 06 002 371 0
35	sis 32 avenue de la République 06300 NICE	N° FINESS ET 06 002 372 8
36	185, av Sainte Marguerite - 06200 NICE	N° FINESS ET 06 002 412 2
37	sis Quartier du logis Centre Commercial des Femmes 06580 PEGOMAS	N° FINESS ET 06 002 198 7
38	4, av du 23 août, Villa Océane - 06530 PEYMENADÉ	N° FINESS ET 06 002 365 2
39	sis 7, avenue Jean Cuméro 06130 PLAN DE GRASSE	N° FINESS ET 06 002 315 7
40	sis 4123 route départementale - quartier du Plan 06330 ROQUEFORT LES PINS	N° FINESS ET 06 002 195 3
41	sis 109, qual de la Banquière 06730 SAINT ANDRÉ DE LA ROCHE	N° FINESS ET 06 002 342 1
42	sis 2530 route de VENCE-Le Peyron-06640 SAINT JEANNET	N° FINESS ET 06 002 311 6
43	80, Avenue Leclerc - 06700 SAINT LAURENT DU VAR	N° FINESS ET 06 002 219 1
44	sis Quartier la Digue RN 202 06670 SAINT MARTIN DU VAR	N° FINESS ET 06 002 196 1
45	sis route de Grasse-Immeuble Vallis Bona-Bât F 06400 VALBONNE	N° FINESS ET 06 002 301 7
46	sis 76, av de la Liberté à 06220 VALLAURIS	N° FINESS ET 06 002 303 3
47	sis 42 avenue Foch 06140 VENCE	N° FINESS ET 06 002 205 0
48	sis Résidence du Grand Jardin, Place du Grand Jardin 06140 VENCE	N° FINESS ET 06 002 220 9
49	sis 9 avenue Albert 1er 06230 VILLEFRANCHE SUR MER	N° FINESS ET 06 002 379 6
60	20 Rue de la Chapelle - 06270 VILLENEUVE LOUBET	N° FINESS ET 06 002 389 2
Dans le VAR.		
51	sis avenue des Alliés-Le Caducée 83240 CAVALAIRE SUR MER	N° FINESS ET 83 002 015 2
52	sis 19, boulevard Clémenceau - 83300 DRAGUIGNAN	N° FINESS ET 83 001 833 9
53	9, bd Maréchal Foch - 83300 DRAGUIGNAN	N° FINESS ET 83 002 072 3
54	Site BROSSOLETTE - 345, avenue Pierre Brossolette - 83300 DRAGUIGNAN - site autorisé à l'activité de soins d'assistance médicale à la procréation ⁽¹⁾	N° FINESS ET 83 001 835 4
55	sis 1637, avenue Maréchal De Lattre De Tassigny - 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 001 834 7
56	sis 47, rue Aristide Briand 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 001 975 8
57	sis 100 rue Montgolfier-Bât Le Lido 83800 FREJUS	N° FINESS ET 83 002 017 8

58	sis 45 avenue Edith Cawel 83400 HYERES	N° FINESS ET 83 002 013 7
59	sis l'Odysée 60-Bât F Rue Louis Martin 83420 LA CROIX VALMER	N° FINESS ET 83 002 016 0
60	sis 2, boulevard Azan-Les Romarins 83250 LA LONDE LES MAURES	N° FINESS ET 83 002 014 6
61	sis 30, rue Jules Muraira-Résidence La Couplane 83160 LA VALETTE DU VAR	N° FINESS ET 83 002 020 2
62	sis 127 avenue de la 1 ^{ère} DFL 83220 LE PRADET	N° FINESS ET 83 002 018 6
63	sis, 8 Place de la Libération - 83460 LES ARCS	N° FINESS ET 83 002 026 9
64	sis Espace médical les Vergers des Ferrages - 83510 LORGUES	N° FINESS ET 83 001 836 2
65	sis, 140 rue du Général De Gaulle - 83480 PUGET SUR ARGENS	N° FINESS ET 83 002 025 1
66	sis 2 lotissement Saint Pierre 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	N° FINESS ET 83 001 977 4
67	sis 164, avenue Lucien Boeuf Résidence St-Aygulf - 83370 SAINT AYGULF	N° FINESS ET 83 001 837 0
68	sis Lotissement EPSILON II 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 840 4
69	sis 87, avenue de Valescure 83700 SAINT RAPHAEL - à partir du 1 ^{er} août 2015 - Le Millénium - 1373, avenue de Provence - 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 001 841 2
70	sis 265, avenue de Valescure 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 839 6
71	sis 51, boulevard Félix Martin 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 976 6
72	sis 21, rue J-J Rousseau - 83690 SALERNES	N° FINESS ET 83 001 838 8
73	sis 23 avenue Édouard Le Bellegou - Le Martin Pêcheur 83000 TOULON	N° FINESS ET 83 002 019 4
74	285, bd de Bazeilles - 83000 TOULON	N° FINESS ET 83 002 070 7
Site non ouvert au public (Plateaux techniques)		
Dans les ALPES MARITIMES		
75	sis ZA de l'Argile-Bâtiment 2/Lot 130 Impasse des Bruyères 06370 MOUANS SARTOUX	N° FINESS ET 06 002 204 3
Dans le VAR		
76	Site LE MUY-Lot 48-avenue des Ganêts-ZI des Ferrières II-83490 LE MUY	N° FINESS ET 83 002 076 4

76 SITES

- (1) L'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation sous la modalité : Préparation et conservation du sperme en vue d'une Insémination artificielle est implantée sur les sites
- Polyclinique de Draguignan sis 345, avenue Pierre Brossolette-83330 DRAGUIGNAN-
 - 22-24, avenue Robert Soleau - 06600 ANTIBES
 - 40, boulevard de la République Cannes 06400

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESSE : EJ 060021912

28 juillet 2015

Liste des biologistes co-responsables

1	Jean-Marc	DUBERTRAND	Médecin - Président de la SELAS
2	Marie-Claude	ABDELAL	Directeur général et Pharmacien
3	Frédéric	AKNOUCHE	Directeur général et Pharmacien - Praticien agréé à l'AMP
4	Hamid AMRANE	AMRANE	Directeur général et Pharmacien
5	Daniel	ANDRÉOZZI	Directeur général et Pharmacien
6	Guillaume	ARMANA	Directeur général et Médecin
7	Isabelle	BACHOUX NIGOUX-GUERIN	Directeur général et Pharmacien
8	Corinne	BARRALIS	Directeur général et Pharmacien
9	Jacques	BARTOLETTI	Directeur général et Pharmacien
10	Nourine	BELLAGRA	Directeur général et Pharmacien
11	Annie	BENAICH	Directeur général et Pharmacien
12	Catherine	BENOIT	Directeur général et Pharmacien
13	Thierry	BERNAIS	Directeur général et Pharmacien
14	Françoise	BERTHOMIEU	Directeur général et Pharmacien
15	Jean-Jacques	BERTRAND	Directeur général et Pharmacien
16	Olivier	BOISSY	Directeur général et Pharmacien
17	Cécile	BROQUET-DUPUY	Directeur général et Pharmacien
18	Jean-Olivier	CAMILIERI	Directeur général et Pharmacien
19	Marie-Hélène	CAVIN	Directeur général et Médecin
20	Luc	CHABALIER	Directeur général et Pharmacien
21	Catherine	CHARRIER	Directeur général et Pharmacien
22	Béatrice	COMTE	Directeur général et Médecin
23	Jérémie	CORNEILLE	Directeur général et Pharmacien
24	Béatrice	DADVAR	Directeur général et Pharmacien
25	Thierry	DAESCHLER	Directeur général et Médecin
26	Régis	DELEMER	Directeur général et Pharmacien
27	Nelly	DELOUCHE	Directeur général et Pharmacien

28	Thierry	DEMES	Directeur général et Pharmacien - Praticien agréé à l'AMP
29	Françoise	DUHALDE	Directeur général et Pharmacien
30	Guy	ELBAZ	Directeur général et Pharmacien
31	Marie-Valérie	FARUEL	Directeur général et Médecin
32	Pierre-Antoine	FLE	Directeur général et Médecin
33	Mirabelle	FRAYE	Directeur général et Médecin
34	Isabelle	FRINZI	Directeur général et Médecin
35	Annick	GALAND-ESPITALIER	Directeur général et Pharmacien
36	Christine	GONCALVES-LIGUORI	Directeur général et Médecin
37	Kalle	GOZLAN	Directeur général et Pharmacien
38	Lucile	GRIMA	Directeur général et Pharmacien
39	Catherine	HAUTDECOEUR	Directeur général et Pharmacien
40	Christelle	JLAIEL	Directeur général et Pharmacien
41	Malk	JLAIEL	Directeur général et Pharmacien
42	Laurent	KBAIER	Directeur général et Pharmacien
43	Valérie	KUBINIEK	Directeur général et Pharmacien
44	Pascal	LEFETZ	Directeur général et Médecin
45	Nicole	LEGUAY	Directeur général et Pharmacien
46	Marie-Hélène	LOM	Directeur général et Pharmacien
47	David	LOUSY	Directeur général et Pharmacien
48	Marie-France	MAGGI	Directeur général et Pharmacien
49	Valérie	MARIN	Directeur général et Médecin
50	Yves	MAONTAGNAC	Directeur général et Pharmacien
51	Annick	MINBOIS	Directeur général et Pharmacien
52	Daniel	MOATTI	Directeur général et Pharmacien
53	Éric	MONIEZ	Directeur général et Pharmacien
54	Sylvie	MONIEZ BATIGNE	Directeur général et Pharmacien
55	Isabelle	MORADEI	Directeur général et Pharmacien
56	Alain	MOUNE	Directeur général et Pharmacien
57	Adrien	NEDELEC	Directeur général et Pharmacien
58	Aline	NEDELEC	Directeur général et Pharmacien
59	Carole	NICOLAÏ	Directeur général et Pharmacien
60	Olivier	ONGARO	Directeur général et Pharmacien

61	Anne-Sophie	PASSE	Directeur général et Pharmacien
62	Olivier	PASSE	Directeur général et Pharmacien
63	Gisèle	PASTORELLO	Directeur général et Pharmacien
64	Patricia	PIBRE	Directeur général et Pharmacien
65	Olivier	PIDOUX	Directeur général et Pharmacien
66	Michel	POILLON	Directeur général et Pharmacien
67	Claude	REYDON MONTAGNAC	Directeur général et Pharmacien
68	Thierry	ROUDON	Directeur général et Médecin – Praticien agréé à l'AMP
69	Éric	SAVOY	Directeur général et Pharmacien
70	Serge	SCALESSE	Directeur général et Pharmacien
71	Laurent	SCHLEGEL	Directeur général et Pharmacien
72	Jean-Charles	TAFANELLI	Directeur général et Médecin
73	Jean-Marie	TAUTELLE	Directeur général et Pharmacien
74	Marie-Claire	TCHIKNAVORIAN	Directeur général et Médecin
75	Frédérique	VARIN	Directeur général et Pharmacien
76	Claude	VILLE	Directeur général et Pharmacien
77	Isabelle	VILLE PEIRAC	Directeur général et Pharmacien
78	Evelyne	WIDMANN	Directeur général et Pharmacien

Biologistes médicaux salariés		
1	Sandrine BARRIEU	Pharmacien biologiste
2	Patricia BRUGEL	Médecin biologiste
3	Laura-Anne DESPIERRES	Pharmacien biologiste
4	Catherine LASSONNERY	Pharmacien biologiste
5	Mourad OUESLATI	Pharmacien biologiste
6	Sophie ROLLIN	Médecin biologiste
7	Muriel ZUCCHINI	Pharmacien biologiste

DOS : 0815-6866-D

DECISION du 17 août 2015

Portant modification des autorisations de dispensation de l'oxygène à usage médical délivrées à la société PAO2 et à la société AJR MEDICAL situées à la même adresse 93 boulevard de la Vaïbarelle, lot 108 à MARSEILLE (13011) suite à la fusion des deux sociétés sous la nouvelle dénomination SAS AJR MEDICAL

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.4211-5, L.4221-16, R.4211-15 et R.5124-19 et R.5124-20 ;

Vu le décret N°2006-1637 du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap ;

Vu le décret en date du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 2000 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de la délivrance mentionnées aux articles D.5232-10 et D.5232-12 et fixant la liste des matériels et services prévue à l'article L.5232-3 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2004 autorisant la société PAO2 à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical sur l'aire géographique : Alpes de Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes(06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83) Vaucluse (84), Haute Corse et Corse du Sud ;

Vu la décision ARS PACA du 23 novembre 2010 autorisant la société AJR MEDICAL à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical sur l'aire géographique suivante : Bouches-du-Rhône (13), Var (83) Vaucluse (84) puis après modification en date du 18 décembre 2012 sur le nord du département des Alpes de Haute-Provence jusqu'à Digne et à l'est du département des Alpes-Maritimes jusqu'à Nice ;



Vu le courrier du 3 avril 2015 de Madame Virginie MOURABET, pharmacien responsable de la SAS AJR MEDICAL, informant l'Agence régionale de santé de la fusion en date du 14 janvier 2015 entre la société AJR MEDICAL et la société PAO2 situées à la même adresse 93 boulevard de la Valbarelle, lot 106 à MARSEILLE (13011) ;

Vu l'avis technique émis le 17 août 2015 par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

Considérant qu'au vu des éléments de réponse apportés par le pharmacien responsable de la SAS AJR MEDICAL, celle-ci peut assurer l'ensemble des missions conformément aux bonnes pratiques de dispensation d'oxygène à domicile à partir de son site situé 93 boulevard de la Valbarelle, lot 106 à MARSEILLE (13011) sur les départements suivants : Alpes de Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes(06), Var (83) Vaucluse (84), Haute Corse et Corse du Sud ;

Considérant le temps de travail du pharmacien responsable du site (1,0 ETP) et du pharmacien adjoint (0,2 ETP) est adapté à l'activité concernée de dispensation de l'oxygène à usage médical à domicile ;

Considérant que la présente autorisation concerne de la dispensation à domicile d'oxygène à usage médical sous forme d'oxygène liquide, sous forme de concentrateur et/ou par bouteilles d'oxygène gazeux ;

DECIDE

Article 1^{er} : La demande de modification des autorisations délivrées à la société PAO2 et la société AJR MEDICAL situées à la même adresse 93 boulevard de la Valbarelle, lot 106 à MARSEILLE (13011) suite à la fusion des deux sociétés sous la nouvelle dénomination SAS AJR MEDICAL, présentée le 3 avril 2015 par Madame Virginie MOURABET, pharmacien responsable de la SAS AJR MEDICAL, **est accordée,**

Article 2 : Le site desservira les départements suivants : Alpes de Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes(06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83) Vaucluse (84), Haute Corse et Corse du Sud.

Article 3 : L'autorisation concerne la dispensation à domicile d'oxygène à usage médical sous forme d'oxygène liquide, sous forme de concentrateur et/ou par bouteilles d'oxygène gazeux.

Article 4 : Le temps de présence du pharmacien responsable du site est de 1,0 ETP, celui du pharmacien adjoint de 0,20 ETP.

Article 5 : Toute modification des éléments figurant dans la demande d'autorisation doit donner lieu à déclaration.

Article 6 : Les activités de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical doivent être réalisées en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

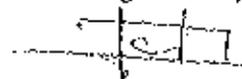
Article 7 : Toute infraction à la réglementation actuelle pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 8 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif 22 rue Breteuil 13006 Marseille, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressée et de sa publication à l'égard des tiers.

Article 9 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 17 août 2015

Pour le directeur général et par délégation
le directeur général adjoint



Norbert NABET